

Date d'affichage : 15/01/26

Date AR Sous-Préfecture :

Accusé de Réception en préfecture :

Nomenclature : 7.10 Divers

**DEPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE
PROVENCE**

**ARRONDISSEMENT DE
FORCALQUIER**

**DELIBERATION
du Conseil Municipal de la Ville de
MANOSQUE**



Le 14 janvier 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle, en date du 8 janvier 2026, s'est assemblé en session sous la présidence de Monsieur Camille GALTIER, dans la salle des fêtes OSCO MANOSCO, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

PRESENTS : Monsieur Pascal ANTIQ, Madame Florence BERTALMIO, Monsieur Pierre BIANCO, Madame Véronique CHOJNACKI, Monsieur Yann CROUHY, Monsieur Michel D'ANGELO, Monsieur Alain DEMOULIN, Madame Brigitte DEMPTON, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Madame Sandra FAURE, Monsieur Camille GALTIER, Madame Odile GUIGON CAUVIN, Monsieur Renaud HONDE, Monsieur Denis HUET, Madame Véronique LAFAY, Monsieur Armel LE HEN, Madame Marion MAGNAN, Monsieur Bruno MARTIN, Madame Sylvie NICOLLET, Madame Caroline PAOLASSO, Monsieur Franck PARRA, Madame Valérie PEISSON, Madame Nesrine RAHOU, Madame Isabelle RODDIER, Madame Laurie SARDELLA, Monsieur Bruno VIVIEN.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Josselyne COSTE LENNON donne pouvoir à Monsieur Camille GALTIER, Monsieur Laurent GARCIA donne pouvoir à Monsieur Alain DEMOULIN, Madame Emmanuelle PRADALIER donne pouvoir à Monsieur Armel LE HEN, Madame Lise RAOULT donne pouvoir à Madame Marion MAGNAN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Maurice JAYET.

ABSENTS : Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Patrick GARNON, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN.

Monsieur Bruno VIVIEN a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

N°26.01.01

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 et L5217-10-4 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la commune de Manosque annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, dispose que le maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs qui précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

CONSIDERANT que conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, et à la mise en œuvre du référentiel M57, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, et sur la base du rapport dont le texte sera retranscrit sur le registre des délibérations.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune : www.ville-manosque.fr

Pour extrait conforme,
Le Maire, Camille GALTIER

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Conseil Municipal du 14 janvier 2026

Table des matières

Préambule	3
1 - LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026	4
1-1 Le contexte international et national	4
1-2 Impact du projet de loi de finances pour 2026 sur le budget des collectivités territoriales	4
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (RETROSPECTIVE 2021-2025)	7
2-1 Les grandes masses financières.....	7
2-2 Les soldes intermédiaires de gestion	9
2-3 La dynamique d'évolution de la section de fonctionnement	12
2-4 Le financement de l'investissement	17
2-5 Le niveau de l'endettement	20
3 - LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	23
3-1 Synthèse financière RH 2025.....	24
3-2 La structure des effectifs	27
3-3 Composition de la masse salariale	32
3-4 Orientations stratégiques des ressources humaines pour 2026	37
4 - SITUATION DE L'ENDETTEMENT	40
4-1 Chiffres clés de la dette au 31.12.2025	40
4-2 Structure de la dette.....	41
4-3 Profil d'extinction de la dette	43
5 - SUIVI PLURIANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT GEREES EN AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT	45
6 - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026	54
6-1 Les principales recettes de fonctionnement.....	61
6-2 Les principales dépenses de fonctionnement	63
6-3 Les principales recettes et dépenses d'investissement	64
CONCLUSION	68

Préambule

Bien que n'ayant pas la qualité d'un document budgétaire, le débat sur les orientations budgétaires fait partie intégrante du cycle budgétaire de la collectivité. Désormais, avec la mise en œuvre du référentiel M57, ce débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget (article L5217-10-4 du CGCT) et non plus dans le délai de 2 mois (article L2312-1 du CGCT). C'est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientation budgétaire est un document essentiel qui permet d'informer sur la situation financière de la commune mais également de discuter des orientations à venir.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature) ainsi que la durée effective du travail.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'examen des comptes financiers unique 2025 et budgets 2026 (principal et annexes) est programmé pour être présenté lors de la séance du conseil municipal du 26 février 2026.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations des manosquins, tout en intégrant le contexte économique national ainsi que la situation financière locale.

1 - LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

1-1 Le contexte international et national

Au niveau mondial, la croissance résiste malgré de multiples chocs, à commencer par les droits de douane des administrations américaine et chinoise.

Côté politique monétaire, la FED (banque centrale des Etats Unis) poursuivrait son cycle de baisse des taux tandis que la BCE s'arrêterait à 2%.

En zone euro, la croissance s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

Concernant l'inflation elle resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année : 2,1 % avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse du prix du pétrole et du gaz.

En France l'activité résiste face à l'incertitude politique. Les prévisions de croissance s'élèveraient à 0,9 % en 2025 et 1% en 2026. L'inflation (IPCH) serait de 1 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

(Données extraites du support Caisse d'Epargne – préparation DOB 2026 – version novembre 2025).

1-2 Impact du projet de loi de finances pour 2026 sur le budget des collectivités territoriales

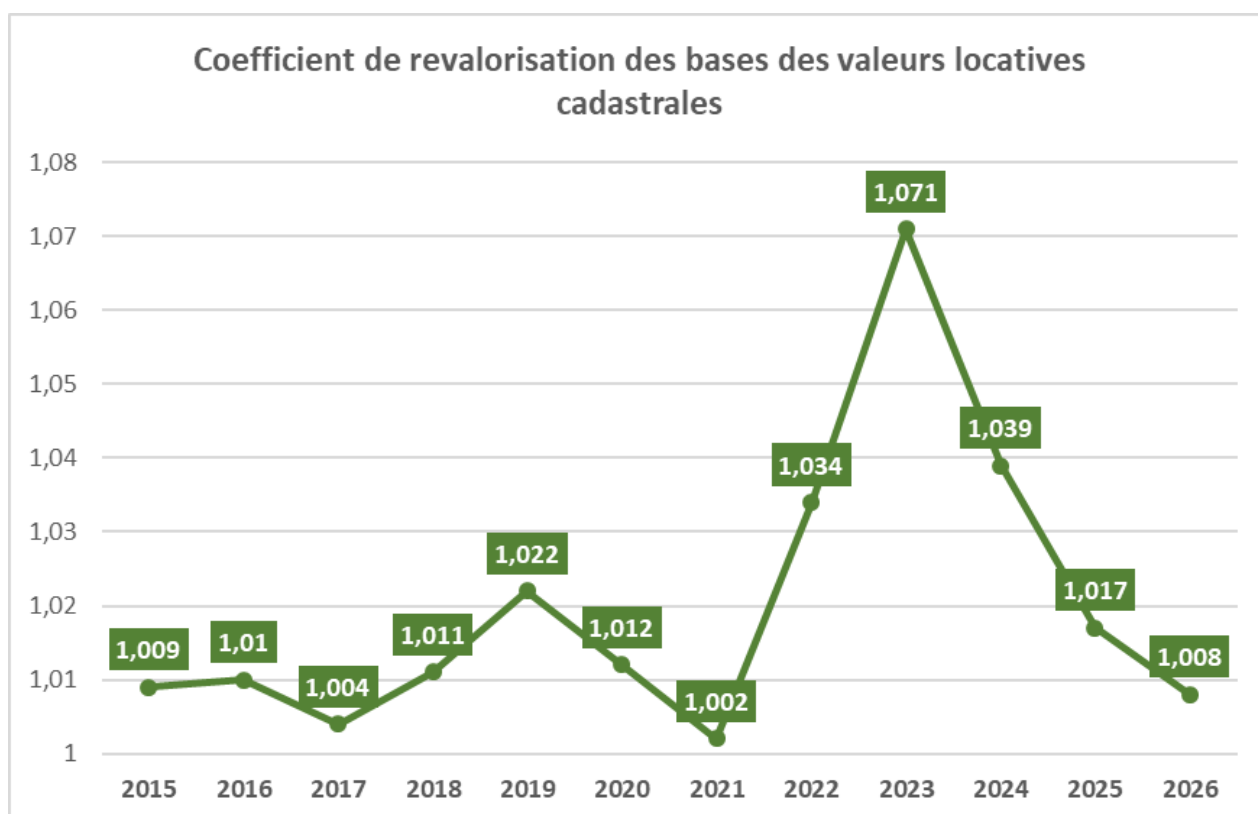
Le gouvernement entend ramener le déficit public de 5,4 % à 4,7 % du PIB. De ce fait, les collectivités territoriales seront fortement associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

A l'heure de rédaction de ce document, après l'échec de la Commission Mixte Paritaire, l'adoption d'une nouvelle loi spéciale de finances devient inévitable afin d'assurer la continuité des services publics à partir du 1^{er} janvier 2026. Les dispositions de la loi de finances de l'année précédente seront reconduites, notamment pour les recettes fiscales et les plafonds de dépenses. Cela permettra de maintenir un cadre budgétaire, mais sans ajustement aux évolutions économiques ou sociales amenant de l'incertitude sur les dotations et subventions.

D'ores et déjà certaines mesures peuvent être anticipées et prises en compte dans l'élaboration du budget 2026 :

- Augmentation du taux de cotisation des employeurs à la CNRACL. Conformément au décret du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, le taux de cotisation progresse de 3 points pendant 4 ans, passant de 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026.
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels reportée à 2027
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). L'IPCH retenu, constaté début décembre 2025 pour application en 2026 sera de 0,8 %.



Par contre, de très fortes incertitudes pèsent sur différentes mesures prévues dans la première mouture du PLF 2026 publiée le 15 octobre 2025. L'adoption de tout ou partie de ces mesures est plus qu'incertaines dans le contexte politique actuel et au regard de leurs impacts financiers massifs pour les collectivités.

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) : reconduction et doublement du dispositif

Prévu par l'article 186 de la loi de finances 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a institué un prélèvement exceptionnel de 1 milliard d'euros sur les recettes fiscales de certaines collectivités, en 2025. Un indice synthétique de ressources a été créé, composé à 75 % du potentiel financier par habitant et à 25 % du revenu par habitant. Les collectivités disposant d'un indice supérieur à 110 % ont été prélevées. Le prélèvement était plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce prélèvement sera reversé pour 90 % aux collectivités prélevées, par tiers de 2026 à 2028. Les 10 % restant augmenteront des dotations de péréquation dont le PFIC.

La commune de Manosque a été impactée à hauteur de 88 310 €, en 2025.

Dans le PLF 2026, le DILICO passerait à 2 milliards d'euros et concernerait davantage de collectivités ; pour les communes l'indice synthétique passerait à 100 % et celui des EPCI à 80 %.

Un nouveau dispositif particulièrement obscur de reversement aux collectivités prélevées, par cinquième sur 5 années, serait prévu. Il porterait uniquement sur 80 % de la somme prélevée et non plus sur 90 %. Le reversement pour les collectivités concernées serait compris entre 80 % et 0 % et dépendrait du niveau d'évolution des dépenses de leur catégorie par rapport à l'évolution du PIB. La part de 20 % non reversée viendrait abonder des fonds de péréquation.

- Autres mesures figurant dans le PLF 2026 du 15 décembre 2025
 - Diminution de 25 % des compensations d'exonération de taxe foncière et de CFE sur les propriétés bâties pour les locaux industriels. Pour rappel, cette compensation versée par l'Etat a été instituée en 2021, à la suite de sa décision de diviser par deux les valeurs locatives de ces locaux (diminution des « impôts de production »). La minoration de cette compensation pèserait dans les budgets des collectivités en 2026 pour près de 1,2 milliards d'euros et pénaliserait lourdement les territoires industriels.
 - Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement et décalage d'un an du versement du FCTVA pour les EPCI qui le perçoivent en année n.
 - Crédits alloués au fonds vert en baisse.
 - Création d'un fonds d'investissement des territoires (FIT) qui regrouperait les dotations d'investissement existantes : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation politique de la ville (DPV) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Son enveloppe serait réduite.
 - La baisse probable de la DGF : pas d'abondement de l'enveloppe pour le bloc communal.

Toutes ces nouvelles mesures sont suspendues, mais au vu des nombreuses incertitudes, il convient de dresser des trajectoires très prudentes pour le budget 2026.

2 – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (RETROSPECTIVE 2021-2025)

Les données de rétrospective financière présentées ci-après intègrent l'exercice 2025 avec une situation arrêtée au 23/12/2025, date à laquelle les comptes de cet exercice ne sont pas définitivement clos.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€.

2-1 Les grandes masses financières

2-1-1 Les résultats dégagés

en K€						2021-2025	
	2021	2022	2023	2024	2025	Ev° moy. (en K€)	Ev° totale (en K€)
Recettes réelles de fonctionnement*	36 198	37 402	39 974	42 408	47 685	2 872	11 487
- Dépenses réelles de fonctionnement	31 210	32 452	34 786	35 717	36 399	1 297	5 189
= Résultat de fonctionnement (A)	4 988	4 950	5 188	6 691	11 286	Montant moy.	6 621

*(yc cessions)

						2021-2025	
	2021	2022	2023	2024	2025	Montant moy.	Montant cumulé
Recettes réelles d'investissement*	6 852	6 825	14 076	8 972	15 845	10 514	52 572
<i>dont recettes hors emprunt</i>	3 852	1 825	4 418	5 972	10 845	5 383	26 913
<i>dont nouveaux emprunts</i>	3 000	5 000	6 000	3 000	5 000	4 400	22 000
<i>dont emprunt de refinancement</i>	0	0	3 659	0	0	732	3 659
- Dépenses réelles d'investissement	10 126	11 729	17 216	19 870	22 726	16 333	81 667
<i>dont dépenses d'équipement</i>	7 072	8 464	10 600	16 763	19 457	12 471	62 357
<i>dont rbt capital de la dette</i>	2 725	3 002	3 033	3 106	3 269	3 027	15 134
<i>dont rbt anticipé d'emprunt</i>	0	0	3 582	0	0	716	3 582
= Résultat d'investissement (B)	-3 274	-4 904	-3 139	-10 897	-6 881	Montant moy.	-5 819

*(hors cessions)

(A) + (B) = Résultat de l'exercice N	1 715	46	2 048	-4 206	4 405	Montant moy.	802
--------------------------------------	-------	----	-------	--------	-------	--------------	-----

Section de fonctionnement : Sur l'ensemble de la période 2021-2025 le résultat de la section de fonctionnement (le différentiel entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent moyen de + 6.62 M€ par an, avec un point haut atteint sur l'exercice 2025 (excédent de +11,29 M€).

Dans le détail, le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 47.7 M€ en 2025 contre 36.2 M€ en 2021, soit une progression de +11.5 M€ en 5 ans (croissance moyenne de 2.9 M€ / an). Sur la même période les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une dynamique de croissance deux fois moins importante : +5.2 M€, pour s'établir à 36.4 M€ en 2025 (croissance moyenne de 1.3 M€ / an). Le résultat de fonctionnement ressort ainsi en 2025 à un niveau deux fois plus élevé qu'en 2021 : respectivement 11.29 M€ contre 4.99 M€. Cette progression très importante du résultat de fonctionnement doit cependant être nuancée car elle résulte largement de l'encaissement d'importantes recettes exceptionnelles sur 2025 : 2.7 M€ de rôles supplémentaires de taxes foncières (contre une moyenne annuelle de 0.2 M€ sur la période 2021-2024) et 2.9 M€ provenant de la cession de terrains et d'immeubles (contre une moyenne annuelle de 0.6 M€ sur la période 2021-2024). Sans

ces recettes exceptionnelles, le résultat de fonctionnement 2025 se situerait dans la moyenne annuelle enregistrée entre 2021 et 2024 (respectivement 5.6 M€ contre 5.4 M€).

Cette évolution très favorable du résultat dégagé sur la section de fonctionnement doit être mise en regard de l'évolution du résultat de la section d'investissement dégagé sur la même période, afin d'apprécier l'équilibre financier global de la collectivité.

Section d'investissement : Sur la période 2021-2025 le différentiel entre les recettes et dépenses d'investissement amène à un déficit moyen de la section de 5.82 M€ / an, soit un niveau légèrement inférieur à l'excédent moyen dégagé sur la section de fonctionnement sur cette même période (pour rappel 6.62 M€ / an).

Dans le détail, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en moyenne à 16.3 M€ par an sur la période 2021-2025 (composées essentiellement de dépenses d'équipement - pour 12.5 M€ - et du remboursement du capital de la dette - pour 3 M€). Elles ont plus que doublé entre 2021 et 2025 (passant de 10.1 M€ à 22.7 M€), avec la forte progression des dépenses d'équipement, qui sont passées de 7.8 M€/an en moyenne sur les exercices 2021/2022, à 10.6 M€ en 2023, avant de s'élever à 16.7 M€ en 2024 puis 19.5 M€ en 2025.

Les recettes d'investissement ont connu une dynamique d'évolution comparable : elles ont plus que doublé entre 2021/2022 (6.8 M€) et 2025 (15.8 M€). Ce niveau élevé de recettes perçues en 2025 s'explique notamment par le niveau record des subventions d'investissement et du FCTVA encaissés (respectivement 5,8 M€ et 2.1 M€), dans un contexte de recours à l'emprunt (5 M€) proche de la moyenne annuelle 2021-2024 (4.25 M€).

Ainsi en 2025 le différentiel entre le niveau des dépenses et des recettes amène à un résultat d'investissement déficitaire de 6.88 M€, largement inférieur à l'excédent de fonctionnement dégagé sur cet exercice (pour rappel 11.29 M€).

Résultat de l'exercice :

L'addition des résultats de la section de fonctionnement et d'investissement donne le résultat de l'exercice. Sur la période 2021-2025 le résultat d'exercice s'élève à +0.8 M€ en moyenne annuelle, ce qui signifie que l'excédent annuel moyen dégagé sur la section de fonctionnement a été supérieur de 0.8 M€ au déficit annuel moyen enregistré sur la section d'investissement. Un point haut est atteint en 2025 avec un résultat d'exercice excédentaire de +4.4 M€ après un point bas enregistré en 2024 avec un résultat d'exercice déficitaire de 4.2 M€.

Ces résultats d'exercice vont conditionner le montant du fonds de roulement de la Ville et son évolution (cf. point ci-après).

2-1-2 Le Fonds de roulement

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement au 01/01/N	5 118	6 832	6 878	8 926	4 720
+ Résultat de l'exercice N	1 715	46	2 048	-4 206	4 405
<i>dont Résultat de fonctionnement</i>	<i>4 988</i>	<i>4 950</i>	<i>5 188</i>	<i>6 691</i>	<i>11 286</i>
<i>dont Résultat d'investissement</i>	<i>-3 274</i>	<i>-4 904</i>	<i>-3 139</i>	<i>-10 897</i>	<i>-6 881</i>
= Fonds de roulement au 31/12/N	6 832	6 878	8 926	4 720	9 125
<i>Equivalence nb de jours dépenses de fonct</i>	<i>80</i>	<i>77</i>	<i>94</i>	<i>48</i>	<i>92</i>

Le fonds de roulement (FDR) correspond au cumul des résultats reportés des exercices précédents et du résultat dégagé sur l'exercice en cours. Cette somme s'apparente à la notion de trésorerie, permettant de couvrir les décalages mensuels entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, et de financer pour le surplus une partie des dépenses d'équipement.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier de l'année N est composé des résultats de fonctionnement et d'investissement N-1 reportés¹. On y ajoute le résultat de l'exercice N (résultats de fonctionnement et d'investissement) pour obtenir le fonds de roulement de fin d'exercice, au 31/12/N.

En moyenne annuelle le fonds de roulement s'est élevé à 6,8 M€ entre 2021 et 2024, avec un point haut atteint en 2023 (8.9 M€) et un point bas en 2024 (4.7 M€) : l'excédent de fonds de roulement dégagé en 2023 a été utilisé en partie en 2024 pour financer les dépenses d'équipement et limiter le recours à l'emprunt, tout en conservant un seuil minimum nécessaire pour faire face aux décalages mensuels de trésorerie.

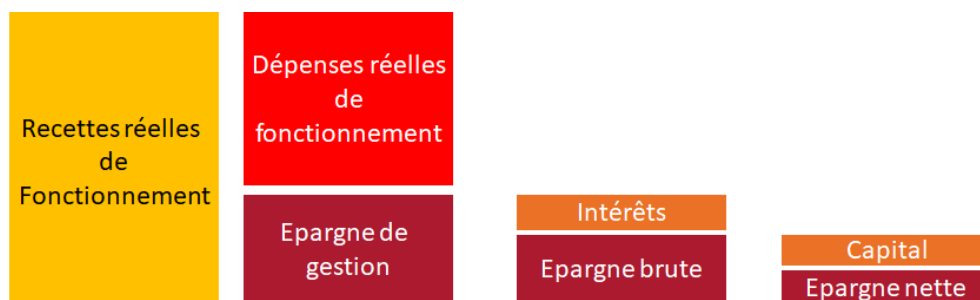
L'important résultat de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2025 (11.29 M€) permet de couvrir largement le résultat déficitaire de la section d'investissement (6.88 M€) : le solde (+4.4 M€) permet de reconstituer le fonds de roulement, qui retrouve et dépasse même en 2025 le point haut enregistré en 2023 (respectivement 9.1 M€ contre 8.9 M€).

Cette trésorerie disponible au 31/12/2025 représente l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement, sachant que ce ratio doit en principe être compris entre le « seuil plancher » de 1 mois et le « seuil haut » de 3 mois communément admis. Une partie de ce stock pourra donc être utilisée pour financer les dépenses d'équipement des prochains exercices et limiter ainsi le recours à l'emprunt, comme en 2024.

Si la présentation des grandes masses financières (résultats de fonctionnement et d'investissement, fonds de roulement) permet d'appréhender l'équilibre financier global de la Ville sur les derniers exercices, il convient maintenant d'étudier les principaux facteurs explicatifs de cet équilibre et les dynamiques à l'œuvre (soldes d'épargnes, financement de l'investissement et endettement), afin de caractériser et d'appréhender plus précisément la situation financière de la collectivité, notamment sur l'année 2025.

2-2 Les soldes intermédiaires de gestion

2-2-1 Définition des différents soldes d'épargnes



¹ (Soit les montants inscrits aux comptes 001, 002 et 1068, tels que résultant de la clôture de l'année N-1).

L'épargne de gestion : c'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

Ce premier niveau d'épargne représente donc l'autofinancement structurel dégagé par la collectivité sur sa section de fonctionnement. Il mesure la capacité de la collectivité à dégager un solde positif destiné à financer l'annuité de la dette et les nouveaux investissements.

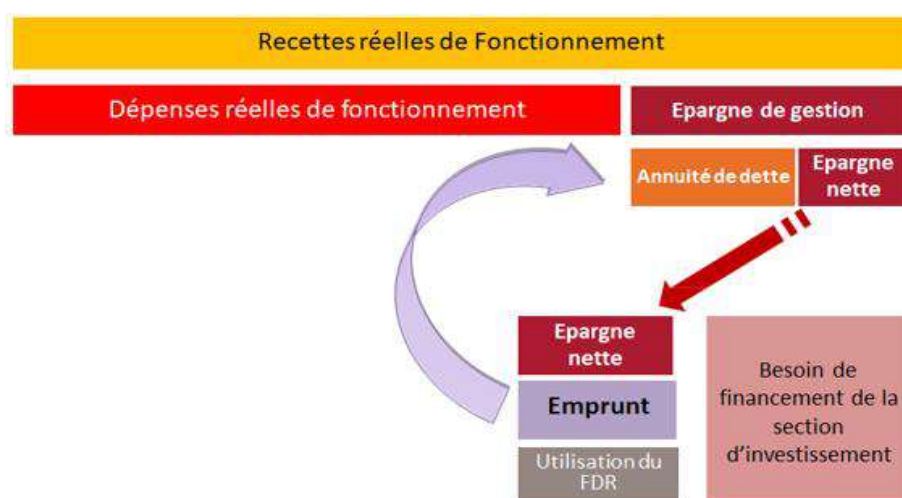
L'épargne brute (= épargne de gestion – intérêts de la dette) : c'est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (y compris charges d'intérêts des emprunts).

Egalement appelée capacité d'autofinancement brute (CAF), elle est en priorité affectée au remboursement du capital de la dette (en vertu de la règle d'or s'imposant aux collectivités locales selon laquelle la dette ne doit pas être couverte par de la dette, contrairement à l'Etat), et pour le surplus, au financement des dépenses d'équipement.

L'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. On la retrouve dans les principaux ratios d'analyse financière utilisés par les services de l'Etat, les banques, les agences de notation car l'indicateur le plus pertinent de la santé financière d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

L'épargne nette (= épargne brute – capital de la dette) : elle représente l'autofinancement réel de la collectivité, soit l'épargne disponible pour financer ses dépenses d'équipement, après déduction des remboursements de dette. Ce niveau d'épargne conditionne ainsi le volume d'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement (plus l'épargne nette est élevée, moins le recours à l'emprunt sera important, limitant d'autant l'endettement futur).

Une absence ou un faible volume d'épargne nette obligera ainsi la collectivité à réduire son programme d'investissement ou à recourir plus massivement à l'emprunt pour le financer. Pour rappel, un volume élevé d'emprunt contracté augmentera l'annuité future de la dette (intérêts et capital) réduisant d'autant le solde d'épargne nette dégagée (ce qui pourrait conduire à une dégradation auto-entretenu de la situation financière de la collectivité, si aucune action de redressement n'est opérée).



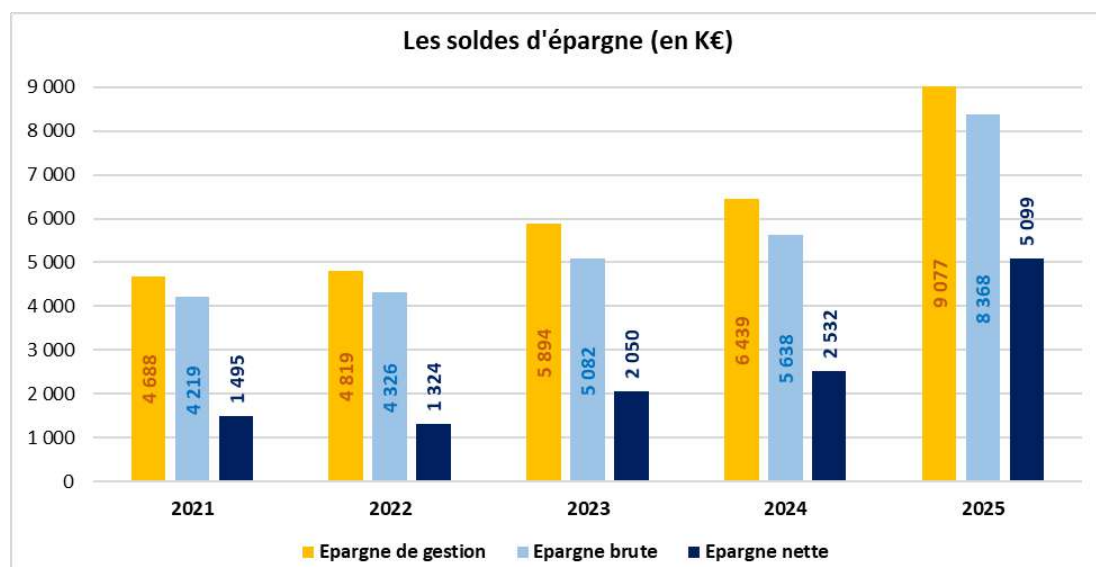
2-2-2 Les soldes d'épargne dégagés sur la période 2021-2025

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant (hors cessions)	35 429	36 777	39 868	41 354	44 767
- Dépenses de fonctionnement courant	30 741	31 958	33 974	34 915	35 690
Epargne de gestion	4 688	4 819	5 894	6 439	9 077
<i>Taux d'évolution annuelle (en %)</i>		2,8%	22,3%	9,3%	41,0%
- Intérêts de la dette	469	494	812	802	709
= Epargne brute	4 219	4 326	5 082	5 638	8 368
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	11,9%	11,8%	12,7%	13,6%	18,7%
- Capital de la dette	2 725	3 002	3 033	3 106	3 269
= Epargne nette	1 495	1 324	2 050	2 532	5 099
<i>Taux d'autofinancement des dép. d'équipement (en %)</i>	21,1%	15,6%	19,3%	15,1%	26,2%

Sur la période 2021-2024 on observe une progression constante et soutenue des différents soldes d'épargne de la Ville de Manosque. Cette dynamique s'intensifie en 2025 avec des niveaux d'épargne exceptionnellement élevés (liés à la perception des rôles supplémentaires de taxes foncières). L'épargne nette s'élève ainsi à 5.1 M€ en 2025, un montant 3,5 fois plus élevé qu'en 2021/2022 (1.4 M€).

Cette situation résulte d'une croissance des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (cf. point 2-3-1 ci-après), alors même que ces dernières ont été soumises à de fortes contraintes extérieures (flambée du coût de l'énergie, effets de l'inflation sur les charges à caractère général, évolution du point d'indice des agents, hausse importante des taux d'intérêts). Cette dynamique de croissance favorable à la Ville se traduit dans les différents soldes d'épargne, avec :

- une épargne de gestion qui croît fortement en 2023 (+22%), 2024 (+9%) et 2025 (+41%) ;
- un taux d'épargne brute supérieur à la moyenne nationale des communes de + de 10 000 hab. (12% environ) à compter de 2023/2024 (et d'autant plus en 2025) ;
- une épargne nette dont le niveau annuel permet d'autofinancer près de 20% de ses dépenses d'équipement (moyenne sur la période 2021-2025), et ce dans un contexte de montée en charge très importante de l'effort d'équipement à compter de 2023. Cet autofinancement consolidé a permis d'alléger sensiblement le recours à l'emprunt sur cette période se caractérisant par de forts besoins de financement.



2-3 La dynamique d'évolution de la section de fonctionnement

2-3-1 La dynamique globale des recettes et des dépenses de fonctionnement

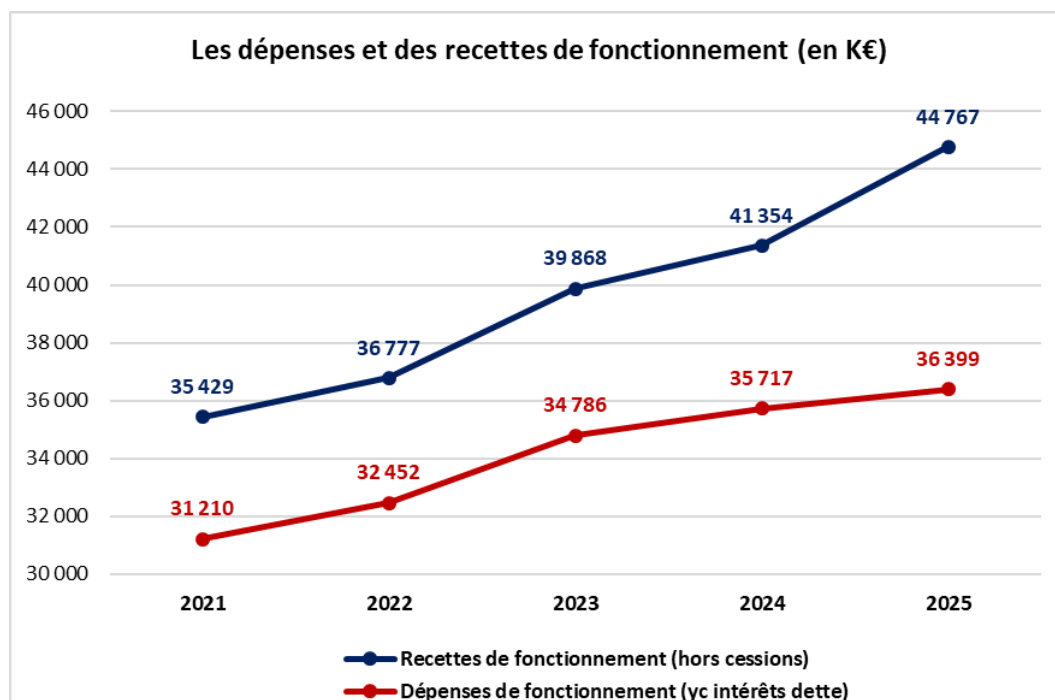
en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025 Ev° moy. (en K€ et %)
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	35 429	36 777	39 868	41 354	44 767	
<i>Evolution en K€</i>		1 348	3 091	1 486	3 412	2 335
<i>Evolution en %</i>		3,8%	8,4%	3,7%	8,3%	6,0%
Dépenses de fonctionnement (yc intérêts dette)	31 210	32 452	34 786	35 717	36 399	
<i>Evolution en K€</i>		1 242	2 335	931	682	1 297
<i>Evolution en %</i>		4,0%	7,2%	2,7%	1,9%	3,9%

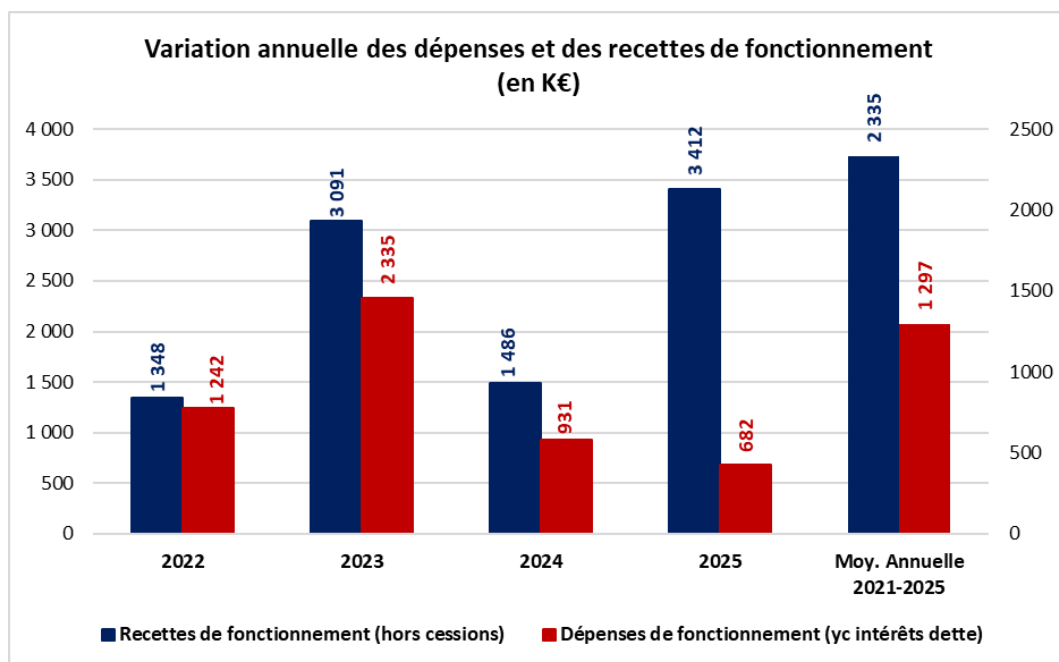
Les recettes de fonctionnement (hors produits de cessions) ont fortement progressé entre 2021 et 2025 : + 2.3 M€ par an en moyenne, soit +6%/an. Même en mettant de côté l'année 2025 marquée par une augmentation exceptionnelle des recettes (+ 3.4 M€ soit +8,3%, suite à la perception des 2.7 M€ de rôles supplémentaires de fiscalité), la croissance annuelle moyenne demeure très élevée : +2 M€ soit +5,3%/an entre 2021 et 2024.

Sur cette période 2021-2025, les dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette) ont quant à elles progressé à un rythme 45% plus faible en valeur : +1.3 M€ par an en moyenne, soit une croissance annuelle de +3,9%.

Dans le détail on distingue deux périodes :

- Les années 2021 et 2022 où la dynamique des dépenses a été globalement identique à celle des recettes, aboutissant à la stabilité des soldes d'épargne sur ces exercices ;
- Les années 2023 à 2025 où la progression des recettes a été sensiblement supérieure à celle des dépenses (écart favorable de 0.8 M€ en 2023, 0.6 M€ en 2024 et 2.7 M€ en 2025), se traduisant par l'augmentation des soldes d'épargne sur ces deux exercices.





2-3-2 Détail des recettes de fonctionnement

en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (hors pdt des cessions)	35 429	36 777	39 868	41 354	44 767	2 335
		3,8%	8,4%	3,7%	8,3%	6,0%
Fiscalité 3 taxes (art 73111) - rôles généraux	17 191	17 960	19 165	19 914	21 080	972
<i>Evolution en %</i>		4,5%	6,7%	3,9%	5,9%	5,2%
Rôles supplémentaires 3 Taxes (art 7318)	63	56	332	334	2 689	656
<i>Evolution en %</i>		-11,1%	492,2%	0,8%	704,1%	155,6%
Attribution de compensation (art 732)	6 202	6 203	6 517	6 535	7 591	347
<i>Evolution en %</i>		0,0%	5,1%	0,3%	16,2%	5,2%
Droits de mutation (art 738)	1 219	1 354	1 014	818	916	-76
<i>Evolution en %</i>		11,0%	-25,1%	-19,3%	11,9%	-6,9%
Taxes électricité (art 731 et 735)	761	720	811	772	750	-3
<i>Evolution en %</i>		-5,4%	12,7%	-4,9%	-2,8%	-0,3%
Autres produits fiscaux (autres 731)	323	315	345	1 146	343	5
<i>Evolution en %</i>		-2,6%	9,5%	232,6%	-70,1%	1,5%
DGF (art 741)	1 732	1 639	1 722	1 726	1 635	-24
<i>Evolution en %</i>		-5,4%	5,1%	0,2%	-5,2%	-1,4%
Participations CAF (art 7478)	1 559	1 724	1 920	1 748	1 931	93
<i>Evolution en %</i>		10,6%	11,4%	-9,0%	10,5%	5,5%
Autres dotations chap 74	3 195	3 477	3 802	4 059	3 927	183
<i>Evolution en %</i>		8,8%	9,3%	6,8%	-3,3%	5,3%
Droits de stationnement et occupation dom. Public (compte 703)	487	564	989	1 011	1 024	134
<i>Evolution en %</i>		15,8%	75,2%	2,3%	1,2%	20,4%
Redevances des services (sport, loisir, social, périscolaire - compte 706)	948	1 021	1 111	1 282	1 145	49
<i>Evolution en %</i>		7,6%	8,8%	15,4%	-10,7%	4,8%
Atténuation de charges (chap 013)	162	205	223	253	108	-13
<i>Evolution en %</i>		26,5%	8,8%	13,5%	-57,2%	-9,6%
Autres recettes de fonctionnement	1 586	1 541	1 918	1 755	1 627	10
<i>Evolution en %</i>		-2,9%	24,5%	-8,5%	-7,3%	0,6%

La croissance des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2025 a été très soutenue (+2.3 M€/an, soit +6.0%/an). Elle a été principalement alimentée (à 70%) par la fiscalité 3 taxes (TH, FB, FNB) issue des rôles généraux (+0.97 M€ / an) et des rôles supplémentaires (+0.66 M€ / an, suite aux importants rôles de FB encaissés en 2025).

D'autres postes de recettes ont également contribué à la croissance globale des produits de fonctionnement, mais dans une proportion beaucoup moins importante que la fiscalité, notamment :

- L'attribution de compensation (AC) : +0.35 M€ / an (sachant que cette croissance moyenne est liée à l'augmentation de 1M€ de l'AC en 2025, suite à la restitution d'une partie de la compétence culture par la DLVA - théâtre Jean Le Bleu, Espace Carzou et subventions culturelles – et à la fin de la provision pour investissement qui venait minorer le montant de l'AC) ;
- Les droits de stationnement et d'occupation du domaine public : +0,135 M€ (avec la forte revalorisation de la redevance d'occupation du site de la FITO en 2023).

Signalons également la perception d'une importante recette exceptionnelle en 2023 (0.79 M€), intégrée dans la ligne « Autres produits fiscaux (autres 731) » : il s'agit de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

2-3-3 Focus sur la fiscalité directe locale

Le produit 3 taxes (TH, FB et FNB) issu des rôles généraux a progressé de +5.2 % par an en moyenne entre 2021 et 2025 (soit +0.97 M€ / an), moyenne annuelle tirée vers le haut avec la très forte progression enregistrée sur l'année 2023 (+6.7% soit +1,2 M€), en lien avec la revalorisation de même niveau (+7.1%) des bases d'imposition des locaux d'habitations (revalorisation indexée sur l'inflation). Ce produit fiscal « courant » est essentiellement composé du foncier bâti (96% du produit total perçu), la TH sur les logements vacants et les résidences secondaires ne pesant que pour 3%. Il en va de même pour la dynamique d'évolution de ce produit fiscal, qui résulte exclusivement du foncier bâti.

C'est encore le foncier bâti qui est à l'origine du produit fiscal « exceptionnel » perçu sur 2025, avec 2.7 M€ de rôles supplémentaires encaissés, venant fortement dynamiser le produit fiscal total perçu sur cet exercice, ainsi que les moyennes annuelles d'évolution sur la période 2021-2025.

A noter que le produit de TH (résidences secondaires et logements vacants) a chuté en 2025 (-39% soit -0.4 M€), après avoir connu une forte hausse en 2023 : cette évolution erratique s'explique principalement par le déploiement de GMBI à compter de 2023 pour établir l'imposition des locaux d'habitation et aux erreurs de déclaration des propriétaires quant à la nature du bien occupé (résidence secondaire, logement vacant), erreurs qui ont donné lieu par la suite à des rectifications de la part de l'administration fiscale. La situation devrait se stabiliser à compter de l'exercice 2026.

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH (THRS & THLV)	4 071	4 548	5 556	5 798	3 532
<i>Evolution en %</i>		11,7%	22,2%	4,4%	-39,1%
Base nette TFB	39 020	40 503	43 025	44 700	46 134
<i>Evolution en %</i>		3,8%	6,2%	3,9%	3,2%
Base nette TFNB	237	244	261	268	245
<i>Evolution en %</i>		3,0%	7,0%	2,8%	-8,8%

2021-2025
Ev° moy. / an

-3,5%

4,3%

0,8%

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TH	17,40%	17,40%	17,40%	17,40%	17,40%
Taux TFB	48,66%	48,66%	48,66%	48,66%	48,66%
Taux TFNB	64,99%	64,99%	64,99%	64,99%	64,99%

2021-2025
Ev° moy. / an

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Produit de la TH (THRS & THLV)	708	791	967	1 009	615
<i>Evolution en K€</i>		83	176	42	-394
Produit brut de la TFB	18 987	19 709	20 936	21 751	22 449
- Coeff Correcteur et lissage bases	2 668	2 743	2 915	3 026	3 108
+ Produit net de la TFB	16 319	16 966	18 021	18 725	19 341
<i>Evolution en K€</i>		648	1 055	704	616
+ Produit de la TFNB	154	159	170	174	159
+ Rôles complémentaires	10	44	7	6	966
= Total fiscalité 3 Taxes (rôles généraux)	17 191	17 960	19 165	19 914	21 080
<i>Evolution en K€</i>		769	1 205	749	1 166
<i>Evolution en %</i>		4,5%	6,7%	3,9%	5,9%

-23

756

972

5,2%

+ Rôles supplémentaires 3 Taxes	63	56	332	334	2 689
--	-----------	-----------	------------	------------	--------------

656

= Total fiscalité 3 Taxes (rôles généraux + rôles supp)	17 254	18 016	19 496	20 249	23 769
<i>Evolution en K€</i>		762	1 480	752	3 521
<i>Evolution en %</i>		4,4%	8,2%	3,9%	17,4%

1 629

8,3%

2-3-4 Détail des dépenses de fonctionnement

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Total Dépenses réelles de fonctionnement (yc intérêt dette)	31 210	32 452	34 786	35 717	36 399
		4,0%	7,2%	2,7%	1,9%

2021-2025
Ev° moy. (en K€ et %)

1 297

3,9%

Charges de personnel (chap 012)	19 298	20 371	20 859	21 311	21 380
<i>Evolution en %</i>		5,6%	2,4%	2,2%	0,3%
Charges à caractère général (chap 011)	6 250	6 812	8 007	8 446	8 270
<i>Evolution en %</i>		9,0%	17,5%	5,5%	-2,1%
Participations obligatoires (art 655 et 656)	1 573	1 538	1 612	1 606	2 295
<i>Evolution en %</i>		-2,3%	4,9%	-0,4%	42,9%
Subventions versées (art 657)	2 236	2 315	2 383	2 287	2 421
<i>Evolution en %</i>		3,5%	2,9%	-4,0%	5,8%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	414	412	573	677	651
<i>Evolution en %</i>		-0,4%	39,0%	18,2%	-3,9%
Intérêts de la dette (art 6611)	469	494	812	802	709
<i>Evolution en %</i>		5,3%	64,5%	-1,2%	-11,6%
Atténuation de Produits (chap 014)	348	370	383	452	665
<i>Evolution en %</i>		6,5%	3,4%	18,1%	47,1%
Autres dépenses	622	139	157	134	8
<i>Evolution en %</i>		-77,7%	13,0%	-14,4%	-94,4%

521

2,6%

505

7,3%

180

9,9%

46

2,0%

59

12,0%

60

10,9%

79

17,6%

-154

-66,8%

La croissance moyenne des dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette) s'est établit à +3,9% par an (soit +1,3 M€ / an environ) sur la période 2021-2025. Deux chapitres budgétaires ont contribué à l'essentiel de cette croissance globale : les dépenses de personnel (+0.5 M€ / an en moyenne) et les charges à caractère général (+0.5 M€ / an en moyenne).

Ces dernières ont connu une évolution très dynamique sur les années 2022 à 2024 (+9% en 2022, +17,5% en 2023 et +5.5% en 2024), en raison de la hausse des coûts d'énergie (années 2022 et 2023), de l'impact de l'inflation sur l'achat de fournitures et de prestations (années 2023 et 2024) et d'un recours plus important aux prestations de services. En 2025 des mesures de suivi et de maîtrise de ces charges ont contribué à stopper ce cycle de progression continue : le chapitre est en diminution de 2% par rapport à 2024 (-0,175 M€).

Quant aux charges de personnel, leur croissance moyenne a été contenue à +2,6% par an, dans un contexte réglementaire très contraignant, avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5% en 2022, +1,5% en juillet 2023 et +5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024) et l'augmentation des cotisations retraites CNRACL (+3 points en 2025). Ce rythme de croissance relativement faible compte tenu de ce contexte traduit ainsi les efforts réalisés sur l'ensemble de la période pour maîtriser l'évolution de ce poste stratégique de dépenses.

Les participations obligatoires (SDIS, syndicats, école St Charles...) ont connu une forte augmentation en 2025 (+0.7 M€) avec la participation au syndicat mixte Scènes de Haute Provence dans le cadre de la restitution d'une partie de la compétence culture par DLVAgglo.

Soulignons également l'amélioration de la situation en 2025 concernant les intérêts de la dette. Le recours à des emprunts à taux variable (Euribor 3 mois) en 2022 et 2023 a été suivi d'une remontée importante de ces taux sur l'année 2023, ce qui avait engendré une augmentation de 0.3 M€ de ce poste de dépenses. Par ailleurs la commune a contracté en 2024 et 2025 des emprunts avec des taux indexés sur le livret A. La baisse des taux (variables + livret A) amorcée à l'été 2024 et qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2025 s'est traduite par une diminution sur cet exercice des charges d'intérêts à hauteur de 0.1 M€ (-11,5 %).

Enfin le chapitre 014 (« atténuations de produits ») a connu une progression importante en 2025 (+0.2 M€ soit +47%) avec la mise en place du dispositif DILICO² pour la première fois en 2025 (prélèvement de 88 K€) et le doublement des dégrèvements de TH sur les logements vacants (lié aux erreurs et contentieux générés par GMBI dans le cadre de l'établissement des rôles d'imposition des locaux d'habitation).

² DILICO : « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales », visant à inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses en lissant leurs recettes dans le temps, avec une ponction de 1 milliard d'euros en 2025 sur leurs ressources fiscales. 90% de cette contribution doit ensuite leur être reversée par tiers pendant les trois années suivantes.

2-4 Le financement de l'investissement

2-4-1 Les dépenses d'investissement

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Total Dépenses réelles d'investissement	10 126	11 729	17 216	19 870	22 726
<i>Evolution en %</i>		15,8%	46,8%	15,4%	14,4%
Dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21, 23, 45)	7 072	8 464	10 600	16 763	19 457
Remboursement capital de la dette	2 725	3 002	3 033	3 106	3 269
Remboursement anticipé emprunt	0	0	3 582	0	0
Autres investissements	330	263	2	0	0

2021-2025
Montant moy.
16 333

12 471
3 027
716
119

Les dépenses d'investissement sont composées des dépenses d'équipement (renouvellement et développement du patrimoine de la collectivité : voiries, réseaux, bâtiments, matériels, mobiliers...), du remboursement du capital de la dette, et de diverses dépenses (essentiellement des opérations réalisées pour le compte de tiers donnant lieu à une recette d'un montant identique).

Sur la période 2021-2025, les dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à 16.3 M€ par an. Les dépenses d'équipement en constituent la principale composante : 12.5 M€/an, soit les 3/4 du total.

Comme indiqué au point 2-1-1, cet effort d'équipement n'a cessé de monter en puissance sur les 5 derniers exercices, passant de 7.8 M€ en moyenne sur les années 2021 / 2022 à 16.7 M€ en 2024 (soit un doublement des dépenses), avant d'atteindre 19.5 M€ en 2025 (soit 2.7 M€ de plus qu'en 2024).

Le remboursement du capital de la dette constitue l'autre grande composante des dépenses de la section d'investissement (18,5% des dépenses totales de la section). Le poids de cette dépense a augmenté de 20% entre 2021 (2.7 M€) et 2025 (3,3 M€), à un rythme cependant moins élevé que l'évolution de l'encours de dette (+29% entre 2021 et 2025, cf. point 2-5 ci-après).

2-4-2 Les recettes d'investissement

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Total Recettes réelles d'investissement	6 852	6 825	14 076	8 972	15 845
<i>Evolution en %</i>		-0,4%	106,2%	-36,3%	76,6%
FCTVA	1 270	908	924	1 415	2 098
Subventions perçues	1 879	441	2 030	1 012	5 837
Taxe d'aménagement	401	232	587	464	184
Amendes de police	157	242	338	506	469
Emprunts	3 000	5 000	6 000	3 000	5 000
Refinancement dette	0	0	3 659	0	0
Recettes diverses (DMO + parts caisse d'épargne)	145	2	539	2 575	2 257

2021-2025
Montant moy.
10 514

1 323
2 240
374
342
4 400
732
1 104

Sur la période 2021-2025 les recettes d'investissement se sont élevées en moyenne à 10.5 M€ par an ; elles sont constituées de 6 grandes composantes récurrentes :

- Le FCTVA (compensation par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'équipement) : 1,3 M€ en moyenne annuelle (soit 12,6% du total des recettes). Son niveau est conditionné par les dépenses d'équipement réalisées en N-1. C'est pour cette raison que ce fonds est quasiment deux fois plus élevé en 2025 (2.1 M€) que sur la période 2021-2024 (1.1 M€ en moyenne annuelle) : les dépenses d'équipement sont deux fois plus importantes en 2024 (16.7 M€) que sur la période 2021-2023 (8,7 M€ en moyenne annuelle).
- Les subventions versées par les financeurs institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, Fonds européens) : moyenne annuelle de 2,2 M€ (soit 21,3% du total des recettes), tirée vers le haut par les subventions encaissées sur l'exercice 2025 (5,8 M€ contre 1.3 M€ en moyenne sur les précédents exercices).
- La taxe d'aménagement, versée au titre des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments : 0.4 M€ en moyenne annuelle (soit 3,6% du total des recettes). Le montant encaissé en 2025 est relativement faible (0,18 M€), en raison de deux facteurs majeurs : le transfert de la liquidation de la taxe à la DGFIP fin 2022, qui a entraîné une modification significative du processus et du calendrier de collecte ainsi que le report de l'exigibilité de la taxe à la date d'achèvement des travaux, couplé à des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la collecte par la DGFIP.

Rappelons qu'avant la réforme de 2021, qui a modifié le fait générateur de l'exigibilité de la TA, celle-ci était due au maximum vingt-quatre mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme :

- Si la taxe était inférieure à 1 500 €, elle était exigible en une seule fois (douze mois après l'autorisation) ;
- Si elle était supérieure à 1 500 €, elle était exigible en deux fois : 50 % douze mois après l'autorisation et 50 % vingt-quatre mois après.

Or, la loi de finances pour 2021 a reporté la date d'exigibilité de la TA à la date d'achèvement définitif des opérations, après la déclaration d'achèvement des travaux par les contribuables.

Aujourd'hui, avec les possibilités de report des travaux « offertes » aux pétitionnaires, le produit de la TA peut n'être dû qu'après un délai de 5 ans et 3 mois, soit trois années de plus que précédemment.

- Les amendes de police (contraventions relatives à la circulation routière dressées sur le territoire de la commune) : 0.3 M€ en moyenne annuelle (soit 3.3% du total des recettes).
- Les emprunts contractés : ils permettent de boucler le financement des dépenses d'équipement et constituent ainsi la variable d'équilibre du budget. Ce recours à l'emprunt s'est élevé à 4.4 M€ / an en moyenne sur la période 2021-2025, soit 41,8% du total des recettes de la section. Signalons que ce recours à l'emprunt a été plus important sur les exercices 2022 et 2023 (respectivement 5M€ et 6M€), en raison respectivement de faibles subventions perçues (2022) et de fortes dépenses d'équipement réalisées (2023). A contrario le recours à l'emprunt a été relativement faible en 2024 (3M€), eu égard aux importantes dépenses d'équipement réalisées sur cet exercice (deux fois plus élevées que sur les exercices précédents) : cela s'explique notamment par l'utilisation du fonds de roulement à hauteur de 4.2 M€ (cf. point suivant 2-4-3). Enfin en 2025 l'emprunt d'équilibre de 5 M€ apparaît comme relativement peu élevé compte tenu du niveau record de dépenses d'équipement réalisées

sur cet exercice : les importantes recettes de subventions et de FCTVA encaissées sur cet exercice ont limité d'autant le volume d'emprunt d'équilibre à réaliser.

- Les recettes diverses comprennent le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers (1,3 M€ en 2025 et 1.1 M€ en 2024) et le décaissement des parts sociales de la Caisse d'épargne (1,5 M€ en 2024 et le solde, soit 0.9 M€, en 2025).

N.B : Sur le seul exercice 2023 une autre recette importante a été perçue : l'emprunt de refinancement contracté pour procéder au remboursement anticipé de l'emprunt indexé sur le taux du LEP (3,6 M€).

2-4-3 Le plan de financement des dépenses d'équipement

Est présenté ci-après le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement : si comptablement elles sont rattachées à la section de fonctionnement, elles correspondent dans les faits à des recettes d'investissement.

en K€	2021-2025					
	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses d'investissement hors dette	7 402	8 727	10 602	16 763	19 457	12 590
dont dépenses d'équipement	7 072	8 464	10 600	16 763	19 457	12 471

en K€	2021-2025					Montant moy.	% des dép. d'invst hors dette
	2021	2022	2023	2024	2025		
Epargne nette (a)	1 495	1 324	2 050	2 532	5 099	2 500	19,9%
FCTVA (b)	1 270	908	924	1 415	2 098	1 323	10,5%
Taxe d'aménagement (c)	401	232	587	464	184	374	3,0%
Amendes de police (d)	157	242	338	506	469	342	2,7%
Autres recettes invt (e)	145	2	616	2 575	2 257	1 119	8,9%
Produit de cessions (f)	769	624	106	1 053	2 918	1 094	8,7%
Recettes internes f = (a+b+c+d+e+f)	4 237	3 332	4 620	8 545	13 026	6 752	53,6%
Subventions perçues (g)	1 879	441	2 030	1 012	5 837	2 240	17,8%
Emprunts (h)	3 000	5 000	6 000	3 000	5 000	4 400	34,9%
Financement total j = f+g+h+i	9 116	8 773	12 650	12 557	23 863	13 392	106,4%
Financement total - Dépenses invt hors dette	1 715	46	2 048	-4 206	4 405	802	
= Résultat de l'exercice	1 715	46	2 048	-4 206	4 405	802	

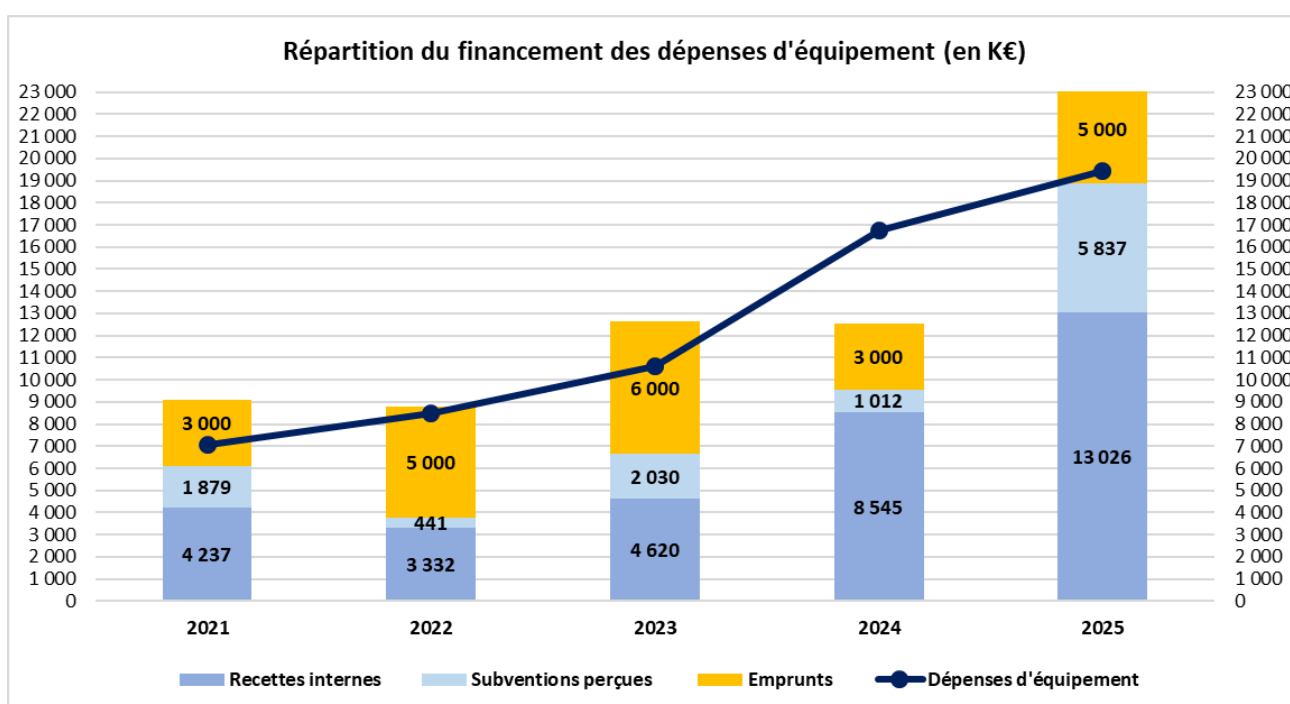
Les 12.6 M€ de dépenses d'investissement hors dette réalisées en moyenne annuelle sur la période 2021-2025 ont été financées à hauteur de 53.6% par des ressources internes à la collectivité (les « ressources propres ») : autofinancement net (19.9%), FCTVA (10.5%), taxe d'aménagement (3.0%), amendes de police (2.7%), autres recettes d'investissement (opérations pour compte de tiers et décaissement parts sociales caisse d'épargne 8,9%), produits des cessions (8.7%).

Afin de compléter le financement de ces dépenses, la Ville de Manosque a pu également compter sur des subventions versées par des tiers institutionnels (17,8 % du total des dépenses).

Elle a bouclé son plan de financement par de l'emprunt, représentant 34,9% du total des dépenses.

Le total de ces ressources peut s'avérer inférieur ou supérieur au total de dépenses à financer : ce différentiel va constituer le résultat de l'exercice. En moyenne annuelle, sur l'ensemble de la période 2021-2025, le total des ressources (13.39 M€) a excédé de 6,4% le total des dépenses (12.59 M€). Ce sur-financement (0.8 M€ / an en moyenne) est venu consolider le fonds de roulement sur l'ensemble de la période.

Afin d'apprécier l'équilibre financier de ce plan de financement sur la période 2021-2025, il convient maintenant d'étudier la situation d'endettement de la Ville au 31/12/2025 : si celle-ci est satisfaisante, cela signifie que le volume de dépenses d'équipement réalisées a été proportionné aux capacités financières de la Ville (ressources mobilisables hors emprunts).



2-5 Le niveau de l'endettement

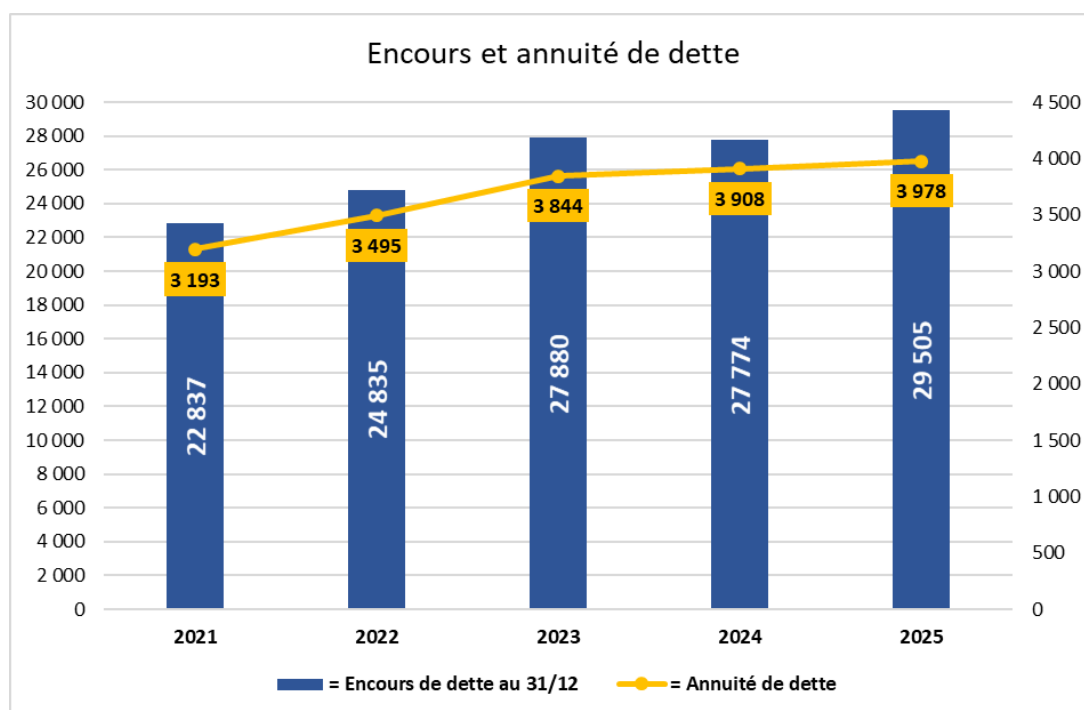
2-5-1 Encours de dette et annuité

en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025 Ev° totale
Encours de dette au 01/01	22 562	22 837	24 835	27 880	27 774	
+ Nouvel emprunt contracté	3 000	5 000	6 000	3 000	5 000	
- Remboursement capital dette	2 725	3 002	3 033	3 106	3 269	
+ Emprunt de refinancement			3 659			
- Remboursement anticipé emprunt			3 582			
= Encours de dette au 31/12	22 837	24 835	27 880	27 774	29 505	6 668
Evolution en %		8,7%	12,3%	-0,4%	6,2%	29,2%
Encours de dette / hab.	986	1 071	1 178	1 178	1 260	27,7%
Rbt Capital dette	2 725	3 002	3 033	3 106	3 269	544
+ Rbt intérêt dette	469	494	812	802	709	240
= Annuité de dette	3 193	3 495	3 844	3 908	3 978	784
Evolution en %		9,5%	10,0%	1,7%	1,8%	24,6%

L'encours de dette de la ville a progressé de 29,2% (soit + 6.7 M€) entre 2021 et 2025, pour s'établir à 29.5 M€ au 31/12/2025.

Cette progression a mécaniquement impacté l'annuité de dette à rembourser (charges d'intérêt et de capital), mais dans des proportions un peu moindres : cette charge a augmenté de 24.6% sur cette période (en raison de la substitution de deux emprunts d'une durée de 20 ans qui se sont éteints en 2021 et 2023, par des emprunts d'une durée de 25 ans).

Ces constat « brut » d'augmentation de l'endettement de la Ville doit cependant être relativisé et analysé à l'aune de l'évolution des ressources et de la « richesse » de la Ville sur la même période : si la ville dispose de plus de recettes mobilisables (épargne), elle pourra faire face à un endettement plus important, sans dégrader sa situation financière ou obérer sa capacité d'investissement. Pour objectiver la situation d'endettement d'une collectivité, on va ainsi utiliser un ratio de désendettement, partagé par tous les acteurs institutionnels (banques, trésor public, agences de notation...).



2-5-2 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle à cet objectif. On compare ainsi la dette de la collectivité à sa capacité à la rembourser, avec la formule de calcul suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12	22 837	24 835	27 880	27 774	29 505
/ Epargne brute	4 219	4 326	5 082	5 638	8 368
= Ratio de désendettement (en nb d'années)	5,4	5,7	5,5	4,9	3,5

A titre informatif : calcul sans les rôles supplémentaires

Encours de dette au 31/12	22 837	24 835	27 880	27 774	29 505
/ Epargne brute	4 156	4 270	4 750	5 303	5 679
= Ratio de désendettement (en nb d'années)	5,5	5,8	5,9	5,2	5,2

On observe ainsi que si l'endettement de la ville a augmenté de près de 30% entre 2021 et 2025, son ratio de désendettement a lui diminué sur la même période dans les mêmes ordres de grandeur (-35%), passant de 5.4 à 3.5 années. Cette évolution asymétrique s'explique par le renforcement des excédents dégagés sur la section de fonctionnement. Cette valeur de ratio inférieure à 4 ans traduit le faible endettement de la collectivité (la « zone verte » d'endettement étant généralement comprise entre 0 et 7 ans, la « zone orange » entre 7 et 12 ans, la « zone rouge » au-delà de 12 à 15 ans).

A titre informatif, si l'on neutralise les rôles supplémentaires perçus par la Ville, l'épargne brute de l'exercice 2025 (5,7 M€) est toujours dans une dynamique de progression par rapport aux précédents exercices et le ratio de désendettement se situe toujours en zone verte, synonyme de faible endettement (5,2 ans).

On peut donc conclure que la situation d'endettement de la Ville est très satisfaisante au 31/12/2025, traduisant un réel équilibre financier pluriannuel.

3 - LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour objectif de présenter les grandes orientations en matière de dépenses de personnel ainsi que les éléments d'analyse permettant à l'assemblée délibérante d'apprécier les choix de gestion, l'évolution de la masse salariale et les perspectives budgétaires du prochain exercice.

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par plusieurs facteurs structurels impactant directement les dépenses publiques locales. La progression des cotisations employeur au titre de la CNRACL, déjà engagée en 2025, se poursuit mécaniquement en 2026 et constitue une obligation réglementaire générant une augmentation significative des charges obligatoires, estimée à 206 000 €. Par ailleurs, la mise en œuvre progressive de la participation employeur dans le cadre de la Protection sociale complémentaire (PSC), désormais encadrée par les textes réglementaires, représente un coût estimé à 60 000 € pour l'exercice 2026.

Au-delà de ces évolutions réglementaires, la collectivité a également choisi d'engager, à partir de juillet 2025, une politique renforcée en faveur des métiers de la petite enfance. Il s'agit d'une démarche volontaire, qui ne découle pas d'une obligation légale mais qui répond à des enjeux d'attractivité et de fidélisation des professionnels.

Cette décision représente une charge nouvelle et assumée par la collectivité, et doit désormais être appréhendée dans une logique de planification pluriannuelle de la masse salariale.

En effet, elle génère un impact durable qui devra être intégré au pilotage financier afin de préserver les équilibres budgétaires tout en maintenant le niveau de service rendu aux familles.

Dans un contexte où l'évolution restrictive des ressources des collectivités territoriales se conjugue à la pression continue sur les dépenses de fonctionnement, l'analyse de la progression de la masse salariale constitue un enjeu central. L'exercice budgétaire 2026 doit ainsi concilier maîtrise rigoureuse des charges, respect des obligations légales et maintien de la qualité du service public.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 impose aux communes de plus de 10 000 habitants et aux EPCI de présenter, pour l'exercice en cours ou à défaut pour le dernier exercice connu, des informations relatives :

1°) à la structure des effectifs (éléments présentés pour l'année 2025) ;

2°) aux dépenses de personnel, incluant les rémunérations (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires, avantages en nature), les remboursements de rémunération correspondant aux mises à disposition, les charges sociales employeurs, les charges conventionnelles et obligatoires, les participations employeurs, ainsi que certaines prestations d'action sociale dont la participation à la prévoyance ;

3°) à la durée effective du travail.

Le présent rapport expose également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la loi « Engagement et proximité », les communes sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues par les élus municipaux et communautaires (article L. 2123-24-1-1 du CGCT). Ces éléments sont donc intégrés au présent document.

3-1 Synthèse financière RH 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions de revalorisation salariale et l'engagement de mesures significatives en matière d'évolution professionnelle, traduisant une volonté de renforcer l'équité interne, l'attractivité des filières et la reconnaissance des parcours professionnels.

3-1-1 Bilan des dépenses de personnel et actions menées en 2025

Soutien renforcé aux rémunérations les plus modestes

Afin de réduire progressivement les écarts indemnitaires et d'accompagner les agents aux niveaux de rémunération les plus bas :

- 90 revalorisations individuelles ont été prononcées
- dont une très large majorité au bénéfice des agents de catégorie C

Cette mesure s'inscrit dans une politique RH volontaire, centrée sur la reconnaissance des compétences exercées sur les postes à forte pénibilité ou à forte présence auprès du public.

Revalorisation des métiers de la petite enfance

Conformément aux dispositions nationales applicables au secteur :

- 70 agents de la petite enfance ont bénéficié de la revalorisation de 100 euros nets mensuels.

Il est rappelé que, de façon structurelle, les régimes indemnitaires des crèches figuraient historiquement parmi les plus faibles de la collectivité, en particulier en catégorie B et, dans une moindre mesure, en catégorie C. La montée en charge observée en 2025 permet désormais un repositionnement des rémunérations et constitue une avancée concrète en faveur de l'attractivité et de la fidélisation des compétences.

Accélération des déroulés de carrière

La sortie du Centre de gestion a permis un élargissement significatif des possibilités en matière de promotions internes. Ont ainsi été décidés en 2025 :

- 19 avancements de grade
- 7 promotions internes

Parmi les nominations réalisées, il convient de souligner :

- un attaché (catégorie A)
- un rédacteur (catégorie B)
- un chef de police municipale (catégorie B)

Ces décisions marquent une évolution notable, au regard des années précédentes durant lesquelles une seule promotion interne annuelle pouvait être prononcée (hors agent de maîtrise). Cette dynamique traduit la volonté de renforcer la reconnaissance professionnelle, d'accompagner les parcours et de consolider les compétences au sein des services municipaux.

Soutien à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage

- 2 nouveaux apprentis ont été intégrés à la collectivité en septembre 2025.
- Un nouveau contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) a été signé pour renforcer l'insertion professionnelle.

3-1-2 Gestion prévisionnelle et maîtrise des charges de personnel

La collectivité a poursuivi en 2025 une gestion particulièrement attentive de ses effectifs, conforme à la démarche engagée dès 2021. Chaque mouvement a fait l'objet d'une analyse systématique permettant d'apprécier, avant tout recrutement, l'opportunité et la nécessité du remplacement, ainsi que l'adéquation entre les compétences mobilisées et les missions réellement exercées.

Depuis 2021, cette politique a contribué à contenir la progression des dépenses de personnel et à réduire progressivement le rythme d'évolution de la masse salariale. La décélération observée entre 2023 et 2024 s'est confirmée en 2025, traduisant la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle intégrée reposant sur l'analyse qualitative des besoins, la réorganisation de certaines activités et, lorsque cela s'avérait possible, la mutualisation de missions.

En 2025, cette orientation s'est poursuivie à travers une appréciation individualisée des mouvements d'agents, permettant d'envisager, selon les situations, un remplacement partiel, un ajustement du profil recherché ou un non-remplacement temporaire lorsque les missions pouvaient être assurées par une réorganisation interne. Cette logique a permis de maintenir un niveau de service satisfaisant, tout en contribuant à la maîtrise de l'évolution du chapitre 012 dans un contexte marqué par la montée en charge de dépenses nationales obligatoires.

La politique conduite depuis 2021 confirme ainsi une évolution structurelle de la gestion RH : la progression de la masse salariale repose désormais davantage sur des mesures réglementaires ou de valorisation professionnelle que sur une dynamique d'augmentation des effectifs. Cette orientation devrait se poursuivre en 2026, la stabilité organisationnelle et la priorisation des recrutements constituant toujours les leviers privilégiés pour maîtriser l'évolution des dépenses tout en accompagnant les besoins opérationnels des services.

3-1-3 Renforcement des compétences en santé et sécurité piloté par le service Emploi et Compétences

En continuité avec le plan engagé les années précédentes, l'exercice 2025 a permis de consolider les dispositifs de formation visant la sécurité et la prévention des risques professionnels. Ces actions, pilotées par le service Emploi et Compétences, ont porté à la fois sur les formations réglementaires obligatoires et sur le renforcement des compétences opérationnelles des agents exerçant sur des postes à exposition particulière.

Les mises à jour réglementaires et les habilitations obligatoires ont été poursuivies, notamment sur les domaines suivants :

- habilitations électriques,
- gestes de premiers secours (PSC1 ou SST),
- permis et habilitations spécifiques,
- CACES selon les secteurs.

3-1-4 Conclusion et perspectives

L'exercice 2025 se caractérise par une exécution maîtrisée des dépenses de personnel, avec un niveau réalisé inférieur de 1,23 % au montant inscrit au budget primitif. Cette situation résulte d'une gestion prévisionnelle active des effectifs, conduite de manière continue depuis plusieurs exercices, permettant d'ajuster les recrutements en fonction de l'évolution réelle des missions, des besoins opérationnels et des compétences mobilisables en interne. Les départs ont ainsi systématiquement fait l'objet d'une analyse qualitative préalable, afin d'identifier s'il convenait de remplacer le poste à l'identique, de le redimensionner, de revoir son périmètre ou, lorsque cela s'avérait possible, de procéder à une réorganisation interne permettant une mutualisation partielle ou totale des activités. Cette démarche a contribué à maîtriser l'évolution des effectifs tout en maintenant la continuité du service

L'augmentation du budget prévisionnel 2026, fixé à 21 791 791 €, demeure particulièrement limitée puisqu'elle représente une hausse 0,64 % par rapport au budget prévisionnel 2025 (21 646 365 €). Cette évolution modérée intervient alors même que plusieurs mesures nationales viennent renchérir structurellement la dépense de personnel. Elle reflète notamment l'intégration du surcoût lié à l'augmentation du taux employeur de la CNRACL, estimé à 206 000 € pour 2026, ainsi que la montée en charge de la revalorisation des métiers de la petite enfance et l'instauration de la participation obligatoire de l'employeur à la protection sociale complémentaire, évaluée à 60 000 € pour l'exercice.

Dans ce contexte, la progression limitée de la dépense illustre la capacité de la collectivité à contenir l'évolution du chapitre 012, malgré l'application cumulative de plusieurs obligations réglementaires. Elle traduit également une politique interne de valorisation des parcours professionnels demeurant ciblée, encadrée et articulée avec une gestion prévisionnelle active des effectifs.

La trajectoire financière observée confirme ainsi que l'augmentation du chapitre 012 est essentiellement portée par les obligations réglementaires pesant sur les employeurs territoriaux, tandis que la gestion interne contribue à contenir l'évolution de la masse salariale. Les ajustements

réalisés en matière de remplacements, de reconfiguration de postes et de déroulés de carrière ont permis d'assurer la continuité du service tout en préservant l'équilibre budgétaire.

L'exercice 2026 devra poursuivre ces orientations en consolidant les leviers de maîtrise des dépenses, notamment par la stabilisation des effectifs, la priorisation des recrutements et la poursuite des actions de valorisation ciblées, afin de préserver à la fois l'attractivité des métiers territoriaux et la soutenabilité des ressources de la collectivité.

3-2 La structure des effectifs

VILLE DE MANOSQUE - STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025

FILIERE	CATEGORIE	TITULAIRES			NON TITULAIRES			TOTAL		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	7	4	11	5	2	7	12	6	18
	B	11	2	13	1	1	2	12	3	15
	C	38	1	39	8	1	9	46	2	48
	TOTAL	56	7	63	14	4	18	70	11	81
ANIMATION	B	0	5	5	3	0	3	3	5	8
	C	17	13	30	10	11	21	27	24	51
	TOTAL	17	18	35	13	11	24	30	29	59
CULTURELLE	C	1	0	1	0	0	0	1	0	1
	TOTAL	1	0	1	0	0	0	1	0	1
MEDICO-SOCIALE	A	4	0	4	2	1	3	6	1	7
	B	13	0	13	0	0	0	13	0	13
	C	17	0	17	0	0	0	17	0	17
	TOTAL	34	0	34	2	1	3	36	1	37
POLICE	A	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	B	0	2	2	0	0	0	0	2	2
	C	4	22	26	0	0	0	4	22	26
	TOTAL	4	25	29	0	0	0	4	25	29
SPORTIVE	B	2	3	5	0	0	0	2	3	5
	TOTAL	2	3	5	0	0	0	2	3	5
TECHNIQUE	A	1	2	3	0	1	1	1	3	4
	B	0	7	7	2	1	3	2	8	10
	C	86	109	195	28	9	37	114	118	232
	TOTAL	87	118	205	30	11	41	117	129	246
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1	2				1	1	2
TOTAL	A	12	7	19	7	4	11	19	11	30
	B	26	19	45	6	2	8	32	21	53
	C	163	145	308	46	21	67	209	166	375
	TOTAL	202	172	374	59	27	86	261	199	460

**VILLE DE MANOSQUE – STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025 –
EN EQUIVALENTS TEMPS PLEIN**

FILIERE	CATEGORIE	TITULAIRES			NON TITULAIRES			TOTAL		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	7	4	11	4.5	2	6.5	11.5	6	17.5
	B	10.8	2	12.8	1	1	2	11.8	3	14.8
	C	36.7	1	37.7	8	1	9	44.7	2	46.7
	TOTAL	54.5	7	61.5	13.5	4	17.5	68	11	79
ANIMATION	B	0	5	5	2.8	0	2.8	2.8	5	7.8
	C	16.3	12.5	28.8	7.68	10	17.68	23.98	22.5	46.48
	TOTAL	16.3	17.5	33.8	10.48	10	20.48	26.78	27.5	54.28
CULTURELLE	C	1	0	1	0	0	0	1	0	1
	TOTAL	1	0	1	0	0	0	1	0	1
MEDICO-SOCIALE	A	3.8	0	3.8	1.8	1	2.8	5.6	1	6.6
	B	12.2	0	12.2	0	0	0	12.2	0	12.2
	C	17	0	17	0	0	0	22	0	22
	TOTAL	33	0	33	6.8	1	7.8	39.14	1	40.8
POLICE	A	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	B	0	2	2	0	0	0	0	2	2
	C	4	22	26	0	0	0	4	22	26
	TOTAL	4	25	29	0	0	0	4	25	29
SPORTIVE	B	2	3	5	0	0	0	2	3	5
	TOTAL	2	3	5	0	0	0	2	3	5
TECHNIQUE	A	1	2	3	0	0.8	0.8	1	2.8	3.8
	B	0	7	7	1.8	1	2.8	1.8	8	9.8
	C	84.5	108.6	193.1	28	9	37	112.5	117.6	230.1
	TOTAL	85.5	117.6	203.1	29.8	10.8	40.6	115.4	128.4	243.7
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	2				1	1	2
TOTAL	A	11.8	7	18.8	6.3	3.8	10.1	18.1	10.8	28.9
	B	25	19	44	5.6	2	7.6	30.6	21	51.6
	C	159.5	144.1	303.6	48.68	20	68.68	208.18	164.1	372.28
	TOTAL	197.3	171.1	368.4	60.58	25.8	86.38	257.88	196.9	454.78

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Ville de Manosque s'élève à 460 agents, hors vacataires, emplois de droit privé, enseignants et assistantes maternelles. Ce volume est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent (462 agents), confirmant une trajectoire de maîtrise des effectifs, en cohérence avec la gestion prévisionnelle engagée depuis plusieurs années. La variation de -2 agents représente une évolution marginale, qui s'explique principalement par des ajustements organisationnels et une approche maîtrisée des remplacements.

3-2-1 Une structure fortement marquée par les filières opérationnelles

L'analyse de la répartition des effectifs montre une configuration relativement stable et cohérente avec les missions exercées par la collectivité.

Filière Technique : près de 54 % des effectifs

Avec **246 agents**, la filière Technique demeure la filière dominante, représentant **53,4 %** de l'effectif total. Cette proportion est en légère hausse par rapport à 2024 (49,8 %), ce qui reflète la centralité des missions techniques (propreté urbaine, voirie, bâtiments, espaces verts, logistique) dans l'organisation municipale.

La forte proportion de contractuels dans cette filière (41 non titulaires pour 205 titulaires) s'explique par :

- la saisonnalité de certains besoins ;
- les remplacements liés aux contraintes d'activité ;
- les métiers en tension nécessitant parfois des recrutements en urgence.

Cette évolution contribue à sécuriser les services opérationnels tout en maintenant la continuité du service public.

Filière administrative : environ 17,6 % des effectifs

La filière administrative regroupe 81 agents (70 titulaires et 11 non titulaires), représentant 17,5 % de l'effectif total. Elle se situe dans une dynamique de stabilité et incarne les fonctions supports indispensables à la gestion municipale. Le taux de non-titulaires demeure contenu, traduisant la permanence de ces missions.

Filière animation : 12,3 % des effectifs

Avec 59 agents, la filière animation représente 12,3 % des effectifs. Elle demeure caractérisée par une proportion notable de non-titulaires (24), liée à la spécificité des activités périscolaires et à la variabilité des besoins auprès des enfants. Cette structuration demeure cohérente avec les pratiques observées dans les collectivités de taille comparable.

Filière médico-sociale : environ 8 % des effectifs

La filière médico-sociale compte 37 agents, soit 8 % de l'effectif total. La majorité des agents sont titulaires (34), ce qui s'explique par la nature des missions (petite enfance, santé, accompagnement social), nécessitant stabilité, qualification et continuité de l'encadrement. La présence plus réduite de non-titulaires renforce la sécurisation des équipes et la qualité des services rendus.

Filières spécialisées : Police municipale, Sportive et Culturelle

Les effectifs de ces filières représentent une part plus limitée :

- Police : 29 agents (6,3 %),
- Sportive : 5 agents (1 %),
- Culturelle : 1 agent (0,2 %).

La Police municipale conserve une structure stable, caractérisée par une prédominance masculine. La filière sportive demeure concentrée mais adaptée aux besoins réels du service public sportif local.

3-2-2 Un équilibre titulaires / non-titulaires conforme aux standards territoriaux

La répartition 2025 fait apparaître :

- **374 titulaires** (80,6 %),
- **86 non-titulaires** (19,4 %).

Cette proportion est proche des standards observés dans le secteur public territorial. La concentration des non-titulaires dans les filières Technique et Animation confirme la nécessité opérationnelle d'une certaine flexibilité sur ces secteurs, afin de répondre aux besoins variables des services (périodes hautes, remplacements courts, compétences spécifiques).

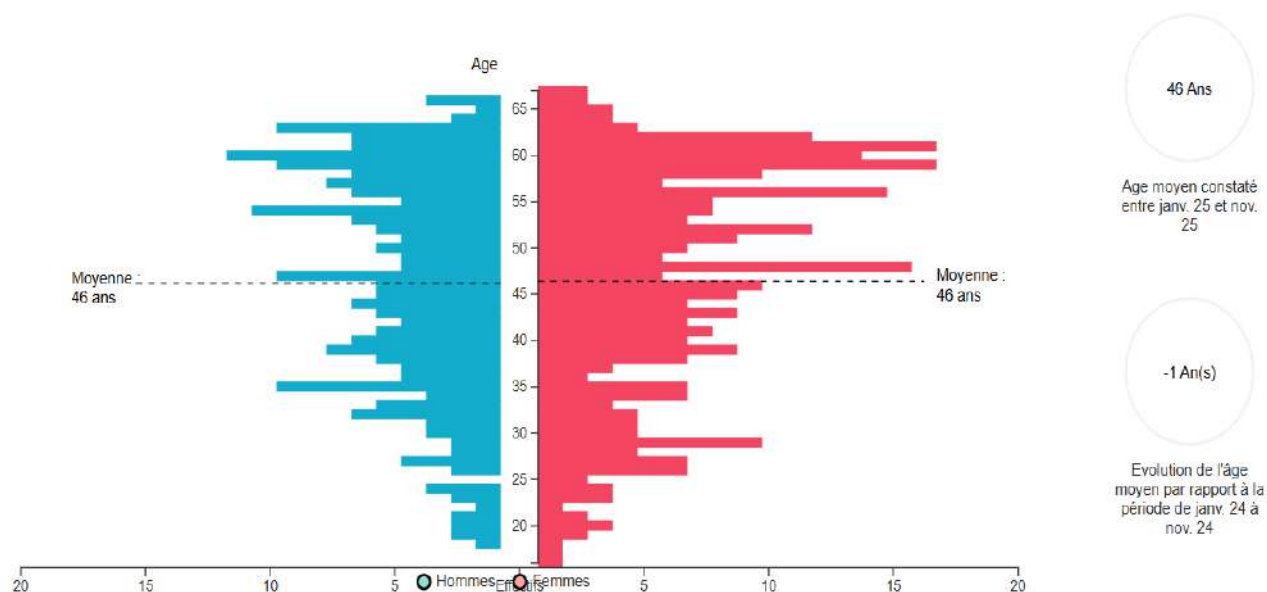
3-2-3 Enseignements RH stratégiques

L'analyse des effectifs au 31 décembre 2025 met en évidence plusieurs tendances structurantes pour la Ville de Manosque :

1. **Une organisation stabilisée**, où les évolutions sont davantage liées aux ajustements de missions qu'à des variations massives d'effectifs.
2. **Une forte empreinte des filières opérationnelles**, qui mobilisent plus de la moitié des agents permanents.
3. **Une gestion prudente des remplacements**, contribuant à contenir la dynamique salariale sans dégrader le fonctionnement des services.
4. **Une proportion maîtrisée de contractuels**, concentrée sur les secteurs où elle est la plus pertinente.
5. **Une continuité claire avec les orientations 2024**, confirmant l'efficacité du pilotage GPEC dans la maîtrise de la masse salariale.

EFFECTIFS ET INDICATEURS RH AU 31/12/2025
 (source Adelyce, hors agents mutualisés, mais incluant les agents absents et contractuels)

Pyramide des âges des agents de la ville de Manosque pour l'année 2025



Age moyen par catégorie d'agent en 2025

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Apprenti	16	20	26
Assistante maternelle	27	43	61
Contractuel forfaitaire	31	47	64
Contractuel indiciaire horaire	17	34	59
Contractuel indiciaire mensualisé	20	41	62
Indemnitare	24	24	24
Instituteur	29	47	61
Titulaire CNRACL	26	50	67
Titulaire IRCANTEC	55	59	62
Vacataire	45	52	59

La pyramide des âges de la collectivité pour 2025 met en évidence un âge moyen de 46 ans, soit un an de moins que l'année précédente, confirmant une légère dynamique de rajeunissement. Cette évolution s'explique par plusieurs recrutements sur des postes techniques et des fonctions d'animation, traditionnellement occupés par des agents plus jeunes. Malgré cette baisse, la structure globale demeure marquée par une forte présence des tranches d'âge supérieures à 50 ans, notamment chez les titulaires CNRACL dont l'âge moyen atteint 50 ans et peut aller jusqu'à 67 ans.

La répartition femmes-hommes reste équilibrée, mais la segmentation par filière révèle un vieillissement plus prononcé dans les métiers techniques et administratifs, et une structure plus jeune dans les filières d'animation et de petite enfance. Les données confirment également que certaines catégories d'agents, comme les contractuels indiciaires horaires ou les apprentis, présentent des âges moyens nettement plus bas (34 ans et 20 ans respectivement), contribuant à l'abaissement global de l'âge moyen.

L'analyse prospective montre qu'un volume significatif d'agents atteindra l'âge de départ à la retraite dans les cinq prochaines années, particulièrement dans les filières techniques, médico-sociales et administratives. Ce renouvellement attendu représente un enjeu majeur de maintien des compétences et de continuité opérationnelle, mais également une opportunité de réajustement de l'organisation des services, comme amorcé dans les exercices précédents.

Ces départs prochains renforceront la nécessité de poursuivre l'analyse fine des remplacements, de revisiter certains périmètres de poste et d'adapter la gestion des fins de carrière, notamment pour les métiers pénibles ou en tension. Le léger rajeunissement constaté offre par ailleurs un levier pour accompagner les transitions organisationnelles, introduire de nouvelles compétences et moderniser les pratiques professionnelles.

La pyramide des âges 2025 confirme ainsi une structure relativement stable mais confrontée à un double défi : anticiper le renouvellement d'une part importante des effectifs tout en consolidant l'attractivité des métiers territoriaux pour répondre durablement aux besoins des services et aux attentes des usagers.

3-3 Composition de la masse salariale

La masse salariale des agents des collectivités territoriales est constituée en grande partie par les traitements de base, déterminés par le grade de l'agent et son ancienneté. Elle varie également selon le statut de chaque agent, qu'il s'agisse d'un titulaire, d'un contractuel ou d'un vacataire. Outre ces éléments fixes, elle inclut des primes et indemnités, adaptées aux responsabilités et contraintes spécifiques des postes, ainsi qu'aux résultats individuels.

Les cotisations sociales représentent également un poste important de cette masse, impliquant à la fois une contribution de l'employeur et une part prélevée sur les salaires des agents. S'y ajoutent des éléments annexes tels que les heures supplémentaires, les avantages en nature, et diverses allocations et prestations, ce qui contribue à la diversité et la complexité des coûts.

Plusieurs facteurs influencent l'évolution de la masse salariale, parmi lesquels figurent le Glissement

Vieillesse Technicité (GVT), les révisions des grilles indiciaires et les ajustements réglementaires. Ces dynamiques s'inscrivent dans un cadre où la gestion des ressources humaines devient un levier stratégique majeur pour optimiser les dépenses.

En tant que poste de dépenses le plus important, la masse salariale pèse particulièrement lourd dans le budget de fonctionnement des collectivités. Sa tendance structurelle à la hausse, alimentée par l'évolution des cotisations sociales et les progressions de carrière, impose une attention renforcée. La mise en place d'un suivi régulier et précis, à une fréquence mensuelle, est indispensable pour maîtriser cette composante essentielle du budget communal.

Ce suivi permet d'anticiper les variations, d'intégrer les ajustements nécessaires et de garantir une gestion budgétaire efficace. Par ailleurs, il offre l'opportunité de réfléchir à des ajustements organisationnels pour contenir cette dynamique tout en maintenant un niveau de service public adapté aux besoins des administrés.

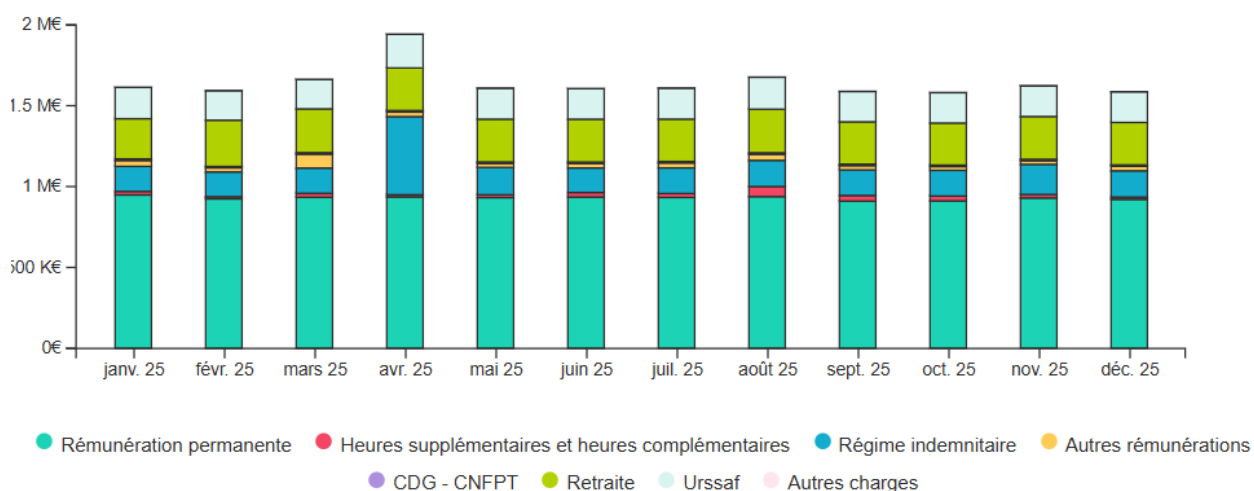
Structure de la masse salariale pour l'année 2025 charges comprises

Détail de la masse salariale	Total
Brut	14 400 303,43 €
Rémunération permanente	11 436 194,89 €
dont Traitement de base indiciaire	10 836 952,90 €
dont Forfait Assistantes maternelles	114 786,28 €
dont Salaire Apprenti	25 924,69 €
dont Vacances	20 101,38 €
dont Indemnités Élus	284 325,84 €
dont Allocations chômage	26 415,15 €
dont Supplément familial de traitement	126 792,82 €
dont Indemnité de service civique	895,83 €
Heures supplémentaires et heures complémentaires	306 684,48 €
Heures complémentaires	29 718,97 €
Heures supplémentaires	276 965,51 €
dont Heures supplémentaires < 14h	116 846,02 €
dont Heures supplémentaires > 14h	21 226,43 €
dont Heures supplémentaires Dim. & J.F.	82 601,92 €

dont Heures supplémentaires Nuit	56 291,14 €
Régime indemnitaire	2 253 911,68 €
dont Indemnité d'administration et de technicité	898,80 €
dont Indemnité forfaitaire travaux supplémentaires	390,54 €
dont Prime de fin d'année	10 728,51 €
dont Prime de fonction et de résultat	26 964,89 €
dont Régime indemnitaire (CDI)	5 694,36 €
dont Primes & Indemnités	2 183,31 €
dont I.F.S.E.	1 690 774,90 €
dont C.I.A.	340 056,89 €
dont Transfert primes / points d'indice	- 67 063,24 €
dont Indemnité spéciale mensuelle de fonctions de police	758,37 €
dont Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement - fixe	210 571,85 €
dont Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement - variable	31 952,50 €
Autres rémunérations	403 512,38 €
dont Indemnités scolaires	35 178,89 €
dont Indemnité de fin de contrat	24 965,45 €
dont Indemnité journalière	- 13 132,73 €
dont Congés payés	25 821,79 €
dont Astreintes	56 665,78 €
dont Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 581,00 €
dont Indemnités assistantes maternelles	7 685,15 €
dont Compte épargne temps	63 997,00 €
dont Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	131 730,89 €
dont Indemnité de départ	2 304,72 €
dont Remboursement de frais	20 169,10 €
dont Autres frais	6 736,00 €
dont Participations employeur mutuelle ou protection sociale	9 980,34 €

dont Prestations familiales directes	29 829,00 €
Charges	5 630 551,57 €
Totaux	20 030 855,00 €

La durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet est fixée à 1607 heures.
 Les agents de la Ville de Manosque bénéficient de 25 jours de congés annuels et de 11 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, avec un temps de travail hebdomadaire de 37 heures, soit 7h24 par jour.



ETAT DES INDEMNITÉS BRUTES PERÇUES PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025 AU TITRE DU MANDAT MUNICIPAL

FONCTION	INDEMNITÉS BRUTES VERSÉES
Maire	46 924,08
1er adjoint au Maire	17 121,12
2e adjoint au Maire	17 121,12
3e adjoint au Maire	17 121,12
4e adjoint au Maire	17 121,12
5e adjoint au Maire	17 121,12
6e adjoint au Maire	17 121,12
7e adjoint au Maire	17 121,12
8e adjoint au Maire	17 121,12
9e adjoint au Maire	17 121,12
10e adjoint au Maire	17 121,12

Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92

AXES D'ACTION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE RH 2026

1. Proposition de BP (Chapitre 012)

Nature	Libellé	DOB 2026
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	1 380 000,00
6218	Autre personnel extérieur	26 749,33
6331	Versement mobilité	62 421,18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	57 621,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	113 523,44
64111	Rémunération principale titulaires	9 346 450,52
64112	SFT, indemnité de résidence	163 391,85
64118	Autres indemnités	2 156 416,54
64131	Rémunérations	2 404 728,49
64132	SFT, indemnité de résidence	54 463,95
64168	Autres emplois aidés	14 049,10
6417	Rémunérations des apprentis	26 171,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 100 138,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 592 020,85
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	93 281,18
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	456,48
64731	Allocations chômage versées directement	4 443,95
6475	Médecine du travail, pharmacie	65 000,00
6415	Congés payés	3 678,96
6488	Autres	6 782,84
TOTAL		21 791 791,00

Évolution du BP (Chapitre 012)

Année	BP (en millions d'euros)	Taux de croissance annuel
2021	19,7	1,40%
2022	20,3	2,55%
2023	20,9	2,89%
2024	21,37	1,96%
2025	21,65	1,31%
2026	21,79	0,64 %

2. Proposition de BP chapitre 011 (RH)

Chapitre	BP 2026
Chapitre 011	
6011 Contrats de prestations de services	8 000
6068 Autres matières et fournitures	400
6182 Documentation générale et technique	1 027
6184 Versements à des organismes de formation	86 125
62268 Autres honoraires conseils	110
62261 Honoraires médicaux et paramédicaux	5 000
6228 Divers	30 000
6251 Voyages, déplacements et missions	12 270
62878 Remb. frais à des tiers	650

3-4 Orientations stratégiques des ressources humaines pour 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations engagées en 2025 et 2024, tout en intégrant un contexte budgétaire et réglementaire encore plus contraint. Les choix opérés lors des exercices précédents ont permis de démontrer la capacité de la collectivité à maîtriser l'évolution de la masse salariale, tout en poursuivant une politique active de valorisation des agents et d'adaptation de l'organisation. Les orientations 2026 visent ainsi à consolider ces acquis, en tenant compte des contraintes structurelles désormais pleinement intégrées au budget.

3-4-1 Un cadre budgétaire contraint mais maîtrisé

Le budget prévisionnel 2026 du chapitre 012 s'établit à 21 791 791 €, soit une évolution limitée à +0,64 % par rapport au BP 2025. Cette progression contenue intervient malgré l'impact cumulé de plusieurs mesures nationales obligatoires, dont l'augmentation du taux employeur CNRACL, estimée à 206 000 € pour 2026 et l'obligation de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, évaluée à 60 000 € mais prend aussi en compte la montée en charge de la revalorisation des métiers de la petite enfance.

Dans ce contexte, l'enjeu principal pour 2026 consiste à absorber ces charges structurelles sans remettre en cause l'équilibre global du budget de fonctionnement, en poursuivant une gestion rigoureuse des effectifs et des recrutements.

3-4-2 Consolidation de la gestion prévisionnelle des effectifs

Les résultats observés en 2025 confirment la pertinence de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En 2026, cette approche demeure un levier central de pilotage RH. Chaque départ continuera à faire l'objet d'une analyse approfondie, afin d'évaluer la nécessité d'un remplacement, l'adaptation du profil recherché ou la possibilité d'une réorganisation interne.

La stabilité globale des effectifs, conjuguée à la légère évolution de leur structure, invite à poursuivre une stratégie fondée sur l'optimisation des organisations plutôt que sur l'augmentation des volumes. Cette orientation permettra d'anticiper les départs à la retraite identifiés à moyen terme et d'ajuster progressivement les compétences aux évolutions des missions de service public.

3-4-3 Valorisation des parcours professionnels et attractivité des métiers

L'année 2025 a permis de consolider la politique de valorisation des agents, en s'appuyant sur une approche qualitative des parcours professionnels et des compétences mobilisées au sein des services. Les actions engagées ont visé à mieux reconnaître l'implication des agents, à renforcer l'équité interne et à accompagner les évolutions des organisations, tout en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité.

En 2026, cette orientation sera poursuivie dans un cadre maîtrisé, en veillant à maintenir un équilibre entre attractivité des métiers, reconnaissance des responsabilités exercées et soutenabilité financière. Les mesures de valorisation continueront d'être mises en œuvre de manière ciblée, en cohérence avec les priorités RH identifiées et les besoins opérationnels des services.

Cette approche vise à renforcer la capacité de la collectivité à fidéliser ses agents et à répondre aux tensions de recrutement observées sur certains métiers, tout en limitant les effets durables sur la masse salariale et en préservant la stabilité de l'organisation.

3-4-4 Poursuite des actions en matière de formation et de prévention

Les actions menées en 2025 en matière de formation, notamment dans le champ de la prévention des risques professionnels et de la sécurité, ont permis d'atteindre les objectifs fixés. En 2026, l'effort portera sur la consolidation de ces acquis, avec une attention particulière portée à la formation des encadrants, appelés à jouer un rôle structurant dans la diffusion d'une culture de prévention et de gestion des équipes.

La formation restera également un levier essentiel d'accompagnement des évolutions organisationnelles, en soutenant les mobilités internes, l'adaptation des compétences et la sécurisation des parcours professionnels, notamment dans les situations de reclassement ou d'évolution des missions.

3-4-5 Modernisation des outils et optimisation des processus RH

La finalisation du déploiement du nouveau logiciel RH en 2025 ouvre des perspectives nouvelles pour 2026. L'objectif est désormais d'en exploiter pleinement les fonctionnalités afin d'améliorer le pilotage des effectifs, la fiabilisation des données, le suivi budgétaire et la dématérialisation des actes RH. Cette modernisation doit contribuer à renforcer l'efficacité administrative, à sécuriser les procédures et à dégager des marges de manœuvre organisationnelles, sans création de postes supplémentaires.

3-4-6 Maintenir l'équilibre entre maîtrise budgétaire et qualité du service public

Les orientations RH pour 2026 s'inscrivent dans une logique d'équilibre durable. Il s'agit de poursuivre la maîtrise de la masse salariale dans un contexte de renouvellement de mandature, de contraintes réglementaires accrues, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public rendu aux usagers. La stratégie retenue repose sur la stabilisation des effectifs, la priorisation des recrutements, la valorisation ciblée des parcours professionnels et l'optimisation des organisations, afin de préserver à la fois l'attractivité des métiers territoriaux et la soutenabilité financière de la collectivité.

LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Le Comité social territorial a validé en 2024 un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, établi pour une durée de trois ans, de 2024 à 2026. Ce cadre prévoit l'élaboration d'un nouveau plan en 2027, afin de poursuivre les engagements pris et de renforcer les avancées en matière d'égalité.

4 - SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Sur l'exercice 2025, la commune de Manosque a recouru à l'emprunt à hauteur de 5 M€ pour financer ses investissements. Deux prêts ont été souscrits auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts) pour une durée de 25 ans, avec un index basé sur le livret A (1,7% fin 2025 + marge bancaire de 0,4% pour l'un et de 0,6% pour l'autre).

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 3,3 M € en 2025 (contre 3.1 M€ en 2024, soit une progression de +5%).

L'encours de dette (le capital restant dû) a ainsi augmenté de 1.7 M€ en 2025 (+5 M€ de nouveaux emprunt souscrits – 3.3 M€ d'emprunts remboursés), pour s'établir à 29,5 M€.

4-1 Chiffres clés de la dette au 31.12.2025

	Situation au 31.12.2024	Situation au 31.12.2025	Variation
Encours dette 31/12/N	27 773 654 €	29 504 733 €	1 731 079 €
Encours dette par habitant	1 178 €	1 260 €	81 €
Taux moyen	2,90%	2,45%	-0,45%
Durée résiduelle moyenne *	14 ans	15 ans et 7 mois	1 an et 7 mois
Nombre de lignes de prêt	19	21	2

** La durée résiduelle moyenne est le nombre moyen d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette. Elle correspond à la moyenne de la durée de chaque emprunt, pondéré par le capital restant dû.*

Le taux moyen d'intérêt de l'encours de dette de la Ville diminue de 0,5 point en 2025 (passant de 2,90% en 2024 à 2,45 % en 2025), essentiellement grâce à la baisse des taux variables sur cet exercice (Euribor 3 mois et Livret A).

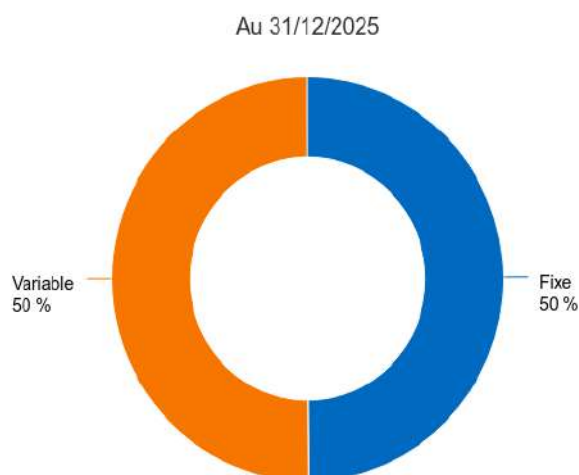
4-2 Structure de la dette

- Par type de risque

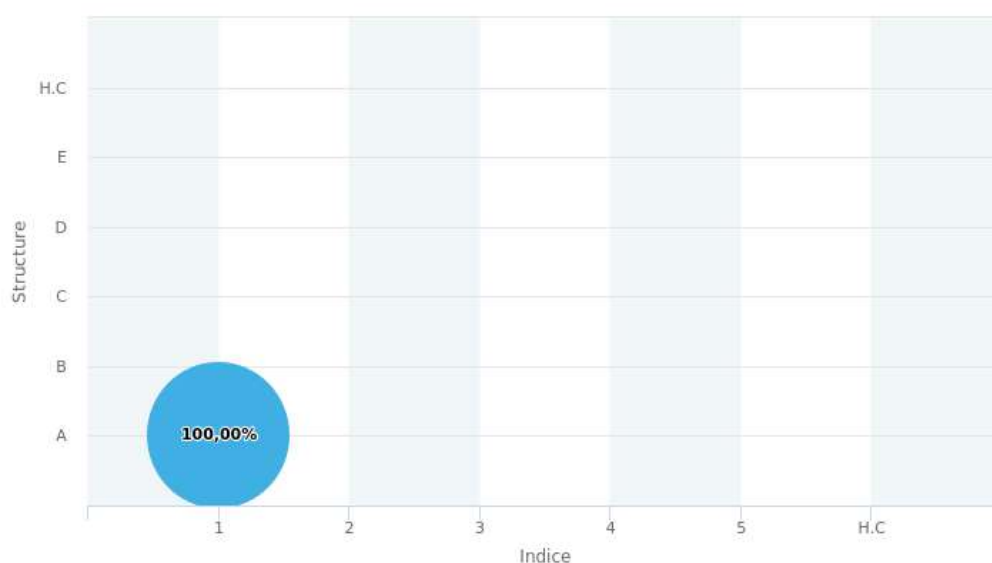
Type	Capital Restant Dû au 31/12/2025	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	14 714 733 €	49,9%	2,23%
Variable	14 790 000 €	50,1%	2,73%
Ensemble des risques	29 504 733 €	100,0%	2,45%

Au 31/12/2025 l'encours de dette était constitué à moitié d'emprunts à taux fixe (pour un taux moyen de 2.23%) et à moitié d'emprunts à taux variable (Euribor 3 mois + Livret A) pour un taux moyen de 2.73% (y compris marge bancaire).

Répartition de la dette par risque (emprunts à taux fixe / à taux variable)



- Selon la charte de bonne conduite Gissler



L'endettement de la commune ne présente aucun risque au sens de la charte Gissler (100 % des emprunts se situent dans cette classification sans risque).

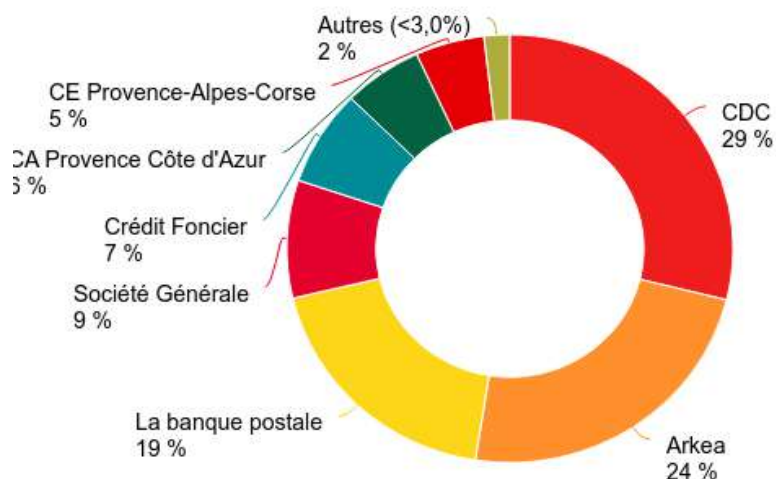
- Par prêteurs :

Prêteur	Capital Restant Dû au 31/12/2025	% du CRD
CDC	8 512 865 €	28,9%
Crédit Mutuel Arkea	6 975 000 €	23,6%
Banque postale	5 542 086 €	18,8%
Société Générale	2 625 000 €	8,9%
Crédit Foncier	2 134 179 €	7,2%
Crédit Agricole	1 693 595 €	5,7%
Caisse d'Epargne	1 477 362 €	5,0%
CFFL	500 000 €	1,7%
Dexia	44 646 €	0,2%
Ensemble des prêteurs	29 504 733 €	100,0%

87% de l'encours de dette est réparti entre 5 principaux prêteurs : Caisse des dépôts (28,9%), Arkea (23,6% de l'encours), la Banque Postale (18,8%), la Société Générale (8,9 %) et le Crédit foncier (7,2%).

Répartition par prêteur

Au 31/12/2025



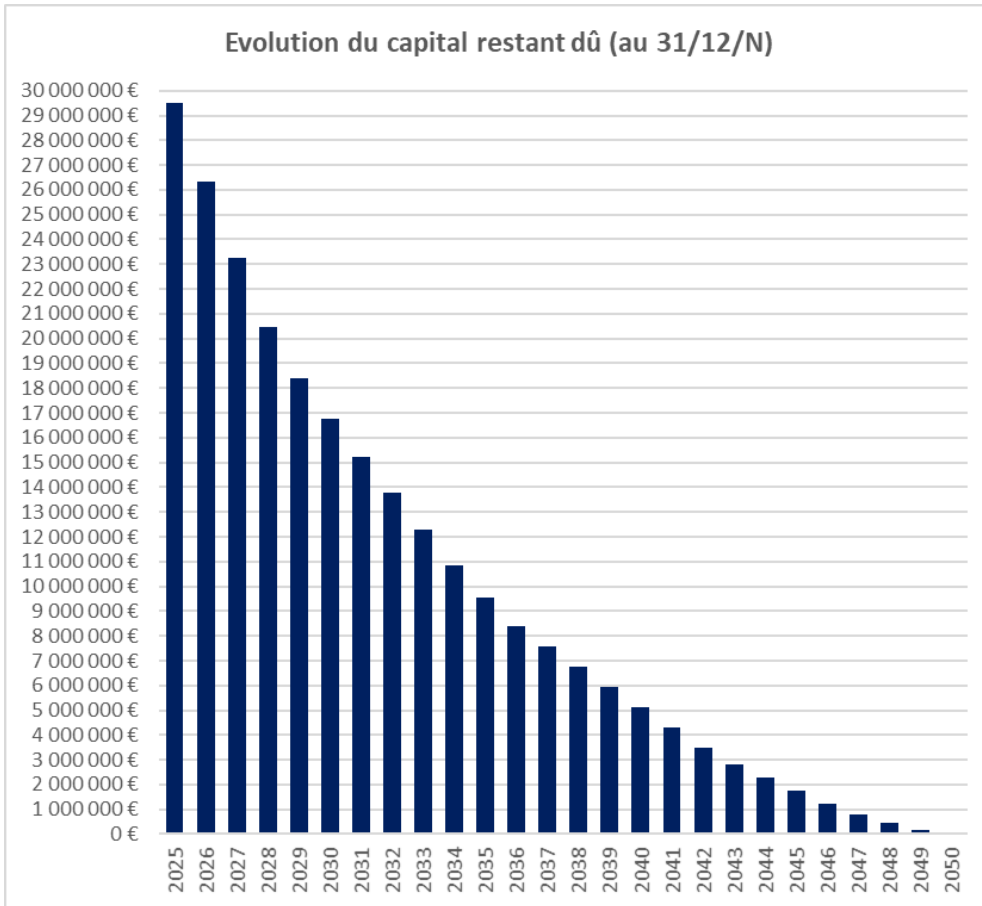
4-3 Profil d'extinction de la dette

Hors nouveaux emprunts, la totalité de la dette sera éteinte en 2050. En 2026 la charge d'intérêts devrait diminuer de 9% environ (elle passerait de 709 K€ à 648 K€) en raison de la baisse (actuelle et prévue) des index des emprunts à taux variable contractés en 2022/2023 (Euribor 3 mois) et en 2024/2025 (Livret A).

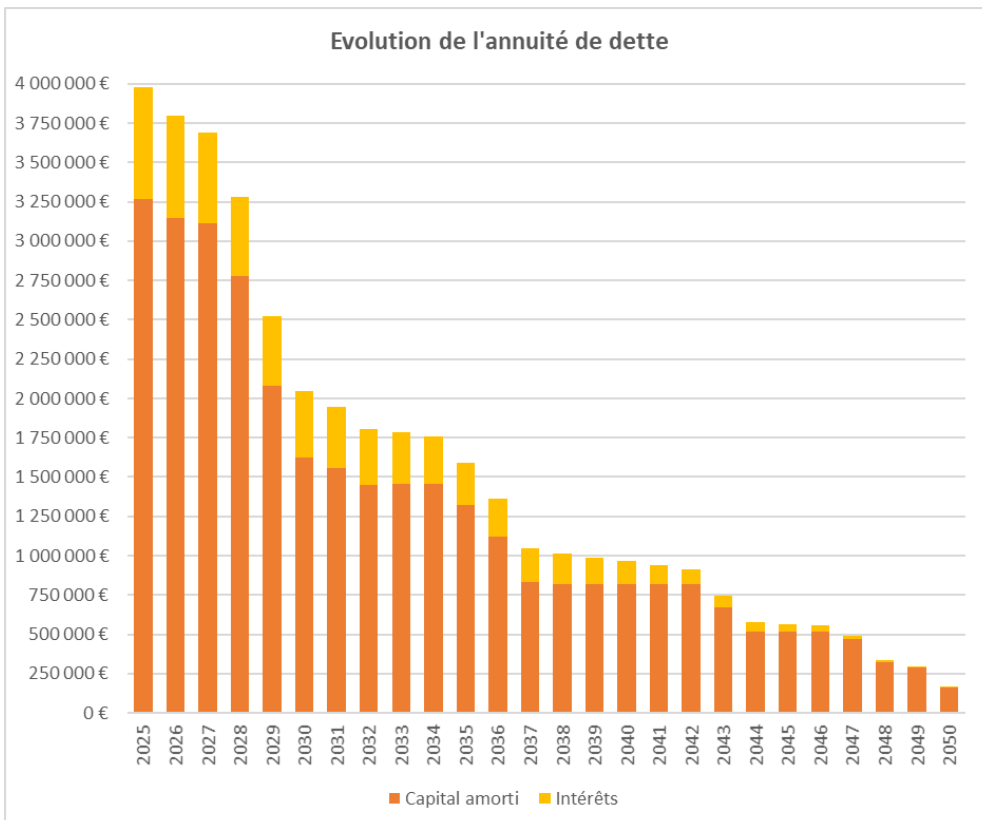
A partir de 2026 et jusqu'en 2030 le volume total d'annuité de dette (intérêt + capital) va sensiblement se réduire, passant de 3.8 M€ en 2026 à 2.04 M€ en 2030, traduisant l'extinction de lignes anciennes d'emprunts.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	27 773 654 €	3 268 921 €	708 842 €	3 977 763 €	29 504 733 €
2026	29 504 733 €	3 148 501 €	647 720 €	3 796 221 €	26 356 232 €
2027	26 356 232 €	3 114 953 €	574 246 €	3 689 199 €	23 241 279 €
2028	23 241 279 €	2 774 658 €	504 768 €	3 279 426 €	20 466 621 €
2029	20 466 621 €	2 077 389 €	446 450 €	2 523 839 €	18 389 232 €
2030	18 389 232 €	1 625 647 €	418 008 €	2 043 655 €	16 763 585 €
2031	16 763 585 €	1 553 805 €	390 427 €	1 944 232 €	15 209 780 €
2032	15 209 780 €	1 451 980 €	353 205 €	1 805 185 €	13 757 800 €
2033	13 757 800 €	1 455 172 €	326 790 €	1 781 962 €	12 302 628 €
2034	12 302 628 €	1 458 382 €	299 632 €	1 758 014 €	10 844 246 €
2035	10 844 246 €	1 320 129 €	271 729 €	1 591 859 €	9 524 117 €
2036	9 524 117 €	1 119 117 €	244 388 €	1 363 505 €	8 405 000 €
2037	8 405 000 €	830 000 €	217 973 €	1 047 973 €	7 575 000 €
2038	7 575 000 €	820 000 €	193 266 €	1 013 266 €	6 755 000 €
2039	6 755 000 €	820 000 €	168 613 €	988 613 €	5 935 000 €
2040	5 935 000 €	820 000 €	144 194 €	964 194 €	5 115 000 €
2041	5 115 000 €	820 000 €	119 882 €	939 882 €	4 295 000 €
2042	4 295 000 €	820 000 €	96 338 €	916 338 €	3 475 000 €
2043	3 475 000 €	670 000 €	73 970 €	743 970 €	2 805 000 €
2044	2 805 000 €	520 000 €	59 376 €	579 376 €	2 285 000 €
2045	2 285 000 €	520 000 €	46 803 €	566 803 €	1 765 000 €
2046	1 765 000 €	520 000 €	34 573 €	554 573 €	1 245 000 €
2047	1 245 000 €	470 000 €	22 621 €	492 621 €	775 000 €
2048	775 000 €	320 000 €	13 958 €	333 958 €	455 000 €
2049	455 000 €	290 000 €	7 172 €	297 172 €	165 000 €
2050	165 000 €	165 000 €	1 949 €	166 949 €	0 €

Evolution du capital restant dû



Evolution de l'annuité de dette



5 - SUIVI PLURIANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT GEREES EN AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales, en autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le passage à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la commune de Manosque, a conforté le recours à la gestion pluriannuelle des crédits budgétaires en investissement. Souhaitant améliorer la performance de sa gestion financière, la commune s'est inscrite dans cette démarche en décidant d'élargir la mise en œuvre de cette procédure pour les différents projets d'investissement majeurs. L'adoption du règlement budgétaire et financier le 15 décembre 2022 confirme ce choix de gestion.

Comme indiqué dans celui-ci un compte rendu de l'ensemble des AP/CP est présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

1) NOUVELLES AP/CP OUVERTES EN 2025

2025-01 ETUDES GROUPE SCOLAIRE LES TILLEULS

Fonction 2138

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025	100 000 €	80 000 €	20 000 €					100 000 €
TOTAL AP / CP	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	3 804 €						3 804 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2025-02 ETUDES PASSAGE DU CONTRÔLE MAISON DU PATRIMOINE

Fonction 51514

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025	50 000 €	30 000 €	20 000 €					50 000 €
TOTAL AP / CP	50 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €						0 €

Cette AP/CP sera annulée au budget 2026 : les études n'ont pas démarré sur l'exercice 2025 et seront réalisées entièrement sur 2026.

2025-03 TRAVAUX PASSAGE DU CONTRÔLE MAISON DU PATRIMOINE

Fonction 51514

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025	600 000 €	50 000 €	550 000 €					600 000 €
Actualisation 1 Délibération n° 25.09.07 du 11/09/2025	100 000 €	100 000 €	0 €					100 000 €
TOTAL AP / CP	700 000 €	150 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	700 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	55 417 €						55 417 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2025-04 ETUDES ET CONCOURS QUARTIER DE DEMAIN LA PONSONNE

Fonction 3220

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture	1 057 200 €	457 200 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €			1 057 200 €
Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025								
TOTAL AP / CP	1 057 200 €	457 200 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	1 057 200 €

	Réalisation des CP						
	2025	2026	2027	2028	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)	284 628 €						284 628 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2025-05 TRAVAUX RUE DE L'ARMISTICE

Fonction 84526

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture	360 000 €	180 000 €	180 000 €					360 000 €
Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025								
TOTAL AP / CP	360 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	360 000 €

	Réalisation des CP						
	2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €						0 €

Cette AP/CP sera annulé au budget 2026 : les travaux n'ont pas démarré sur l'exercice 2025 et seront réalisés entièrement sur 2026.

2025-06 TRAVAUX ESPACE LEMOYNE

Fonction 51525

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture	650 000 €	125 000 €	525 000 €					650 000 €
Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025								
TOTAL AP / CP	650 000 €	125 000 €	525 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	650 000 €

	Réalisation des CP						
	2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €						0 €

Cette AP/CP sera annulée au budget 2026 : les travaux n'ont pas démarré sur l'exercice 2025 et seront réalisés entièrement sur 2026.

2025-07 ETUDES REQUALIFICATION AVENUE DE LA REPASSE

Fonction 84530

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture	175 000 €	87 500 €	87 500 €					175 000 €
Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025								
TOTAL AP / CP	175 000 €	87 500 €	87 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	175 000 €

	Réalisation des CP						
	2025	2026	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €						0 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2) ACTUALISATION EN 2025 DES AP/CP PRECEDEMMENT OUVERTES

2022-07 AMENAGEMENT CIMETIERE LE GRAND VALLON

Fonction
025

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.14 du 24/02/2022	477 000 €	141 000 €	112 000 €	112 000 €	112 000 €			477 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.14 du 09/03/2023	0 €	-24 543 €	0 €	0 €	24 543 €			0 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-11 807 €	-100 205 €	-12 266 €	124 278 €		0 €
Ajustement 3								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	0 €	0 €	0 €	-2 €	0 €	2 €		0 €
TOTAL AP / CP	477 000 €	116 457 €	100 193 €	11 793 €	124 277 €	124 280 €	0 €	477 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	116 457 €	100 193 €	11 793 €	69 975 €			298 418 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2023-08 ETUDES AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS SERRETS-PONCHES

Fonction
51516

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	2026	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.22 du 09/03/2023	173 000 €	125 000 €	48 000 €					173 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-98 807 €	3 900 €	94 907 €				0 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	47 000 €	0 €	-19 906 €	66 906 €				47 000 €
TOTAL AP / CP	220 000 €	26 193 €	31 994 €	161 813 €	0 €	0 €	0 €	220 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024	2025	2026	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	26 193 €	31 994 €	44 611 €				102 798 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2022-01 ETUDES AXE SAUNERIE SOUBEYRAN ET HAUT AV JEAN GIONO

Fonction
51512

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.08 du 24/02/2022	428 000 €	390 000 €	38 000 €					428 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.11 du 09/03/2023	473 320 €	-90 000 €	248 200 €	218 400 €	96 720 €			473 320 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-123 742 €	17 100 €	106 642 €			0 €
Ajustement 3								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	0 €			-17 722 €	17 721 €			0 €
TOTAL AP / CP	901 320 €	300 000 €	162 458 €	217 778 €	221 083 €	0 €	0 €	901 320 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	300 000 €	162 458 €	217 778 €	106 676 €			786 912 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2022-02 TRAVAUX AXE SAUNERIE SOUBEYRAN

Fonction
51512

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.09 du 24/02/2022	4 284 000 €	60 000 €	1 653 600 €	1 713 600 €	856 800 €			4 284 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.12 du 09/03/2023	688 910 €	-60 000 €	-276 380 €	581 682 €	443 608 €			688 910 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	932 516 €	0 €	-440 000 €	704 718 €	-300 408 €	0 €	500 000 €	464 310 €
Ajustement 3								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	0 €	0 €	0 €	-192 862 €	661 068 €			468 206 €
TOTAL AP / CP	5 905 426 €	0 €	937 220 €	2 807 138 €	1 661 068 €	0 €	500 000 €	5 905 426 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	937 220 €	2 807 138 €	1 421 331 €			5 165 689 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2022-05 ETUDES PARKING GUILHEMPIERRE

Fonction
84522

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.12 du 24/02/2022	226 800 €	199 000 €	27 800 €					226 800 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.10 du 09/03/2023	229 200 €	-139 000 €	292 700 €	67 500 €	8 000 €			229 200 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-220 500 €	220 500 €	50 400 €			50 400 €
Ajustement 3								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	15 400 €			-35 000 €				-35 000 €
TOTAL AP / CP	471 400 €	60 000 €	100 000 €	253 000 €	58 400 €	0 €	0 €	471 400 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	60 000 €	100 000 €	253 000 €	58 400 €			471 400 €

Cette AP/CP sera clôturée en 2026 : les études sont terminées.

2023-01 TRAVAUX PARKING GUILHEMPIERRE

Fonction
84522

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.15 du 09/03/2023	2 268 000 €	1 512 000 €	756 000 €					2 268 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	982 000 €	-1 512 000 €	1 944 000 €	550 000 €				982 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	0 €		-573 000 €	573 000 €				0 €
TOTAL AP / CP	3 250 000 €	0 €	2 127 000 €	1 123 000 €	0 €	0 €	0 €	3 250 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	2 127 000 €	1 121 600 €				3 248 600 €

Cette AP/CP sera clôturée en 2026 : les travaux sont terminés

2023-05 ETUDES PARC DE DROUILLE

Fonction 5111

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	2026	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.19 du 09/03/2023	330 000 €	201 000 €	104 000 €	25 000 €				330 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	96 963 €	-109 595 €	164 446 €	42 112 €				96 963 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	53 037 €		-180 954 €	182 888 €	51 103 €			53 037 €
TOTAL AP / CP	480 000 €	91 405 €	87 492 €	250 000 €	51 103 €	0 €	0 €	480 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024	2025	2026	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	91 405 €	87 492 €	162 218 €				341 114 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-02 TRAVAUX PARC DE DROUILLE

Fonction 5111

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	2 880 000 €	700 000 €	1 780 000 €	400 000 €				2 880 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	340 000 €	-497 077 €	1 237 077 €	-400 000 €				340 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.09.07 du 11/09/2025	70 000 €	0 €	70 000 €					70 000 €
TOTAL AP / CP	3 290 000 €	202 923 €	3 087 077 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 290 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	202 923 €	2 828 284 €					3 031 208 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2022-03 ETUDES REHABILITATION LA GLACIERE

Fonction
51513

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.10 du 24/02/2022	300 000 €	150 000 €	150 000 €					300 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.13 du 09/03/2023	200 000 €	-150 000 €	75 000 €	225 000 €	50 000 €			200 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-147 623 €	0 €	147 623 €			0 €
Ajustement 3								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	50 000 €	0 €	0 €	-7 749 €	57 749 €			50 000 €
TOTAL AP / CP	550 000 €	0 €	77 377 €	217 251 €	255 372 €	0 €	0 €	550 000 €
		Réalisation des CP						
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		0 €	77 377 €	217 251 €	143 423 €			438 051 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-01 TRAVAUX RÉHABILITATION LA GLACIÈRE

Fonction
51513

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	3 550 000 €	300 000 €	2 300 000 €	950 000 €				3 550 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	700 000 €	-300 000 €	0 €	1 000 000 €				700 000 €
TOTAL AP / CP	4 250 000 €	0 €	2 300 000 €	1 950 000 €	0 €	0 €	0 €	4 250 000 €
		Réalisation des CP						
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		0 €	1 276 555 €					1 276 555 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2023-02 ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE ST SAUVEUR

Fonction 3121

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.16 du 09/03/2023	750 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	50 000 €			750 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	-100 000 €	-259 200 €	100 000 €	0 €	59 200 €			-100 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	150 000 €	0 €	-270 020 €	100 000 €	70 800 €	90 000 €	100 000 €	150 000 €
TOTAL AP / CP	800 000 €	40 800 €	29 980 €	300 000 €	180 000 €	90 000 €	100 000 €	800 000 €
		Réalisation des CP						
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		40 800 €	29 980 €	142 928 €				213 708 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2023-03 ETUDES ECOLE DES PLANTIERS

Fonction 2131

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.17 du 09/03/2023	430 000 €	230 000 €	200 000 €					430 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-127 969 €	80 000 €	47 969 €				0 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	-280 000 €	0 €	-275 022 €	-4 978 €				-280 000 €
TOTAL AP / CP	150 000 €	102 031 €	4 978 €	42 991 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €
		Réalisation des CP						
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		102 031 €	4 978 €	11 471 €				118 479 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2023-04 TRAVAUX ECOLE DES PLANTIERS

Fonction 2131

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.18 du 09/03/2023	3 619 000 €	900 000 €	1 519 000 €	1 200 000 €				3 619 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-833 994 €	1 281 000 €	-447 006 €				0 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	0 €	0 €	-774 256 €	774 256 €				0 €
TOTAL AP / CP	3 619 000 €	66 006 €	2 025 744 €	1 527 250 €	0 €	0 €	0 €	3 619 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	66 006 €	2 025 744 €	1 264 855 €				3 356 604 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-05 ETUDES GROUPE SCOLAIRE LE COLOMBIER

Fonction 2137

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	450 000 €	220 000 €	230 000 €					450 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	50 000 €	-75 609 €	-30 000 €	135 609 €	0 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
TOTAL AP / CP	500 000 €	144 391 €	200 000 €	135 609 €	0 €	10 000 €	10 000 €	500 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	144 391 €	124 275 €					268 666 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-06 TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LE COLOMBIER

Fonction 2137

Nature 2315 / 2313

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	4 000 000 €	800 000 €	1 600 000 €	0 €	800 000 €	800 000 €		4 000 000 €
Actualisation 1								
Délibération n° 24.07.03 du 17/07/2024	0 €	-300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Actualisation 2								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	600 000 €	-500 000 €	-200 000 €	1 700 000 €	-800 000 €	-200 000 €	600 000 €	600 000 €
Actualisation 3								
Délibération n° 25.09.07 du 11/09/2025	0 €		-300 000 €	300 000 €				0 €
TOTAL AP / CP	4 600 000 €	0 €	1 400 000 €	2 000 000 €	0 €	600 000 €	600 000 €	4 600 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	148 680 €					148 680 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-07 ETUDES GROUPE SCOLAIRE ST LAZARE

Fonction 2139

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	420 000 €	250 000 €	170 000 €	0 €				420 000 €
Actualisation 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	30 000 €	-91 654 €	30 000 €	71 654 €	0 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
TOTAL AP / CP	450 000 €	158 346 €	200 000 €	71 654 €	0 €	10 000 €	10 000 €	450 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	158 346 €	127 820 €					286 166 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-08 TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE ST LAZARE

Fonction 2139

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL CP
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	4 000 000 €	500 000 €	1 400 000 €	300 000 €	900 000 €	900 000 €		4 000 000 €
Actualisation 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	-300 000 €	-500 000 €	600 000 €	200 000 €	-900 000 €	-300 000 €	600 000 €	-300 000 €
TOTAL AP / CP	3 700 000 €	0 €	2 000 000 €	500 000 €	0 €	600 000 €	600 000 €	3 700 000 €
		Réalisation des CP						
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		0 €	437 802 €					437 802 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-09 ETUDES GROUPE SCOLAIRE LA LUQUÈCE

Fonction 2133

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	380 000 €	80 000 €	300 000 €					380 000 €
Actualisation 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	-280 000 €	-74 672 €	-240 000 €	34 672 €				-280 000 €
TOTAL AP / CP	100 000 €	5 328 €	60 000 €	34 672 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €
		Réalisation des CP						
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		5 328 €	1 764 €					7 092 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-10 ETUDES GYMNASSE LES VARZELLES COSEC

Fonction 3210

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	176 000 €	90 000 €	86 000 €					176 000 €
Actualisation 1								
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	14 000 €	-38 €	14 038 €	0 €				14 000 €
TOTAL AP / CP	190 000 €	89 962 €	100 038 €	0 €	0 €	0 €	0 €	190 000 €
		Réalisation des CP						
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		89 962 €	54 539 €					144 500 €

Cette AP/CP sera actualisée au budget 2026.

2024-12 ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE NOTRE DAME DE ROMIGIER

Fonction 3122

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL CP
Ouverture											
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €							300 000 €
Actualisation 1											
Délibération n° 25.03.07 du 06/03/2025	35 000 €	-43 190 €	-75 000 €	-65 000 €	0 €	20 000 €	90 000 €	6 000 €	55 000 €	47 190 €	35 000 €
TOTAL AP / CP	335 000 €	6 810 €	25 000 €	85 000 €	0 €	20 000 €	90 000 €	6 000 €	55 000 €	47 190 €	335 000 €
		Réalisation des CP									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL CP
TOTAL REALISE (montants mandatés)		6 810 €	19 800 €								26 610 €

Cette AP/CP sera clôturée au budget 2026 : aucune étude n'a été effectuée en 2026, elles seront réalisées ultérieurement

3) ANNULLATION EN 2025 D'AP/CP OUVERTES EN 2025

2025-08 TRAVAUX REQUALIFICATION AVENUE DE LA REPASSE

Fonction
84530

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2025	2026	2027	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 25.03.08 du 06/03/2025	2 200 000 €	440 000 €	1 060 000 €	700 000 €				2 200 000 €
Annulation								
Délibération n° 25.09.06 du 11/09/2025	-2 200 000 €	-440 000 €	-1 060 000 €	-700 000 €				-2 200 000 €
TOTAL AP / CP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Explication annulation l'AP : les travaux de ce programme ne débuteront pas sur l'exercice 2025 et seront réalisés ultérieurement.

4) TOTAL DES AP/CP

	TOTAL DES AP	TOTAL DES CP											
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL CP
TOTAL AP / CP	37 331 346	476 457	1 703 683	8 421 907	16 207 070	6 714 819	790 000	1 540 000	1 320 000	55 220	55 000	47 190	37 331 346

6 - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

Malgré le contexte incertain et particulièrement contraint, la ville de Manosque souhaite résister et persévérer dans la stratégie suivie depuis le début du mandat. A ce titre elle veut continuer à proposer aux habitants du territoire des services publics de qualité et répondant à leurs besoins. Les moyens alloués aux différentes politiques publiques ne seront pas remis en question en 2026. Bien évidemment, cette position est conditionnée à la soutenabilité financière de sa contribution au redressement des finances publiques et pourra faire l'objet de modification en cours d'année.

Comme elle l'a fait durant tout le mandat, la ville envisage de maintenir son engagement auprès des associations et des établissements publics partenaires dont les besoins de financement sont également croissants.

De plus, la ville souhaite poursuivre son programme d'investissement.

C'est dans ces perspectives que s'est construit le projet de budget 2026 : il s'appuiera pour cela sur les quatre piliers qui soutiennent la stratégie financière de la ville pour ce mandat :

- Financer un niveau élevé de dépenses d'investissement visant à préparer l'avenir et à accompagner la relance de l'économie locale, l'emploi et la transition énergétique
- Garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages
- Maintenir un niveau de service de qualité à la population, malgré la conjoncture plus difficile
- Accompagner le monde associatif et les populations les plus fragiles.

Les différents pôles, directions et services de la collectivité participent, à travers leurs actions au quotidien, à réaffirmer les priorités du mandat.

Les services du **pôle Services aux Manosquins** connaîtront les principales évolutions suivantes en 2026 :

Centre social : le fonctionnement du centre social est stabilisé sur 2026 hormis la prise en compte de l'événement *la coupe du monde des city-stades*. La manifestation et les dépenses correspondantes (hors frais de personnel) ne seront réalisées que si elles sont entièrement financées par des subventions en provenance du contrat de ville.

Direction enfance jeunesse éducation :

Service Education : le budget du service est impacté par l'augmentation du nombre d'élèves de l'école Saint Charles. Augmentation légère des contrats de prestation mais compensée sur le reste des dépenses, notamment la baisse des transports collectifs pour les classes de découverte et les sorties scolaires (voile, piscine...). Les recettes connaîtront une évolution favorable en 2026 du fait de la hausse du nombre d'enfants inscrits à la garderie.

Service Jeunesse : l'évolution du budget du service jeunesse est portée uniquement par l'augmentation du coût des prestations d'intérim. A noter également la fin du dispositif des colos apprenantes qui viendra grever les possibilités de financement des séjours organisés par le service.

Formalités administratives : le budget évolue du fait de l'organisation des élections municipales en 2026 et de la nécessité de réitérer des dépenses de fonctionnement non réalisées en 2025. Les recettes relatives à la contribution de l'Etat pour l'organisation des élections, sont estimées, à minima, à 8 000 €.

En investissement, l'aménagement du cimetière du Grand Vallon se poursuit.

Gestion de l'espace public :

Budget principal :

En fonctionnement, légère baisse en dépense du fait de l'inscription de l'achat des pièces nécessaires à la mise à niveau des bornes en investissement. De même en recettes pour tenir compte des recettes réellement encaissées en 2025.

En investissement : maintien d'une enveloppe budgétaire pour les grosses réparations et changement de bornes et d'horodateurs. En 2025, la commune a lancé la révision du Règlement Local de Publicité afin de définir des zonages cohérents avec le PLU approuvé le 30 mars 2022, dans l'objectif de mieux gérer les demandes d'enseignes et de publicité sur son territoire. Un financement complémentaire pour l'étude sur le règlement de publicité est nécessaire.

Budget Annexe Parcs fermés de stationnement : légère diminution des dépenses et augmentation des recettes du fait du fonctionnement en année pleine des parkings Guilhempierre et Dolto en 2026.

Petite enfance : le fonctionnement des crèches municipales est stabilisé en 2026. Les subventions aux crèches associatives seront impactées par l'ouverture de la crèche Pomme de reinettes offrant 18 nouvelles places d'accueil à l'horizon septembre 2026. Le projet est porté par l'association Pomme d'api et sera situé à proximité de l'école des Plantiers.

Patrimoine : le budget de fonctionnement du service est en augmentation du fait de l'inscription de crédits pour les prestations de déménagement des archives municipales dans les nouveaux locaux de la place du contrôle. Des dépenses d'investissement relatives aux achats de mobiliers et à l'aménagement des nouveaux locaux sont également prévues pour ce service.

Sports et vie associative : le budget de fonctionnement du service est principalement impacté par l'organisation d'un événement sportif majeur en août 2026. L'organisation de cet événement sera largement subventionnée par les partenaires institutionnels, réduisant ainsi le reste à charge pour la commune.

Au complexe sportif de la Ponsonne, le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique va générer des dépenses d'investissement importantes. Le financement par subvention de cette opération sera sans doute obéré au vu du contexte économique annoncé pour le sport (aucun financement de l'ANS pour les équipements sportifs en 2026).

Les services du **pôle Ressources** continuent leurs actions, tout en améliorant les engagements pris. Une véritable impulsion se dessine dans la poursuite du verdissement de la flotte de véhicules. A ce titre 3 véhicules thermiques seront remplacés par des véhicules électriques.

De plus, nous poursuivons la réduction de la flotte avec l'acquisition d'un poids lourd qui remplacera 3 véhicules et d'un engin qui en remplacera 2.

Le service informatique mettra en œuvre une solution de vote électronique pour les séances du conseil municipal. Il poursuivra, par ailleurs, le plan d'action de sobriété informatique dans le cadre de la loi REEN.

Au niveau de la sécurité civile, une remise à niveau des mallettes PPMs sera effectuée dans les écoles. Concernant la santé sécurité au travail, la démarche de prévention sera finalisée avec la mise à niveau du document unique.

La direction **Communication – Evènementiels** poursuivra son action pour dynamiser la ville tout au long de l'année.

En 2026, sous réserve des orientations du futur exécutif, sera proposé chaque mois, aux habitants et aux visiteurs, un événement majeur. Parmi ces rendez-vous incontournables, « Manosque est dans le pré », la « Saint-Pancrace », la « Fête de la Musique », « l'été à Manosque » avec une programmation riche et variée (concerts, théâtre de rue, cirque, cinéma en plein air, ludothèque en extérieur, Manosque Plage, "Tournée Ça c'est le Sud !", « Musiks à Manosque », « Ciao l'été »), « Les Correspondances », « Halloween Festival » et les fêtes de fin d'année.

Ce rythme soutenu d'événements témoigne de l'engagement municipal en faveur d'une ville dynamique et vivante.

Les actions des services **du pôle technique** s'inscrivent dans la continuité des actions engagées les années précédentes. Elles visent à moderniser les infrastructures municipales, améliorer le cadre de vie, poursuivre la transition écologique et préserver le patrimoine architectural et culturel de la commune.

L'objectif reste de répondre aux besoins des habitants tout en préparant le territoire aux défis futurs.

1. Priorité : Modernisation et transition écologique dans les écoles

Dans le cadre des programmes « **Plan Jules Ferry École 2030** » et « **Joue à l'ombre** », la Ville poursuit un effort majeur en faveur des établissements scolaires.

1.1. Rénovation énergétique des écoles

Deux nouvelles écoles seront intégrées au programme de rénovation thermique en 2026 : **École Maternelle St Lazare et École des Tilleuls**

Ces travaux visent à :

- réduire les consommations d'énergie,
- améliorer le confort des élèves et enseignants,
- s'inscrire dans les objectifs nationaux de transition énergétique.

1.2. Végétalisation et désimperméabilisation des cours (programme « Joue à l'ombre »)

Le projet consiste à transformer les cours d'école pour :

- créer des zones d'ombre,
- favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales,
- lutter contre les îlots de chaleur urbains.

1.3. Finalisation des chantiers en cours

- **École élémentaire Saint-Lazare et élémentaire Colombier** : achèvement des travaux programmés été 2026
- **Gymnase des Varzelles** : livraison prévue **1er trimestre 2026**.

2. Infrastructures : Voirie et mobilités

L'année 2026 verra la poursuite de plusieurs opérations structurantes.

2.1. Travaux de voirie prioritaires

- **Avenue de la Repasse** :
 - confortement de la chaussée désormais achevé ;
 - démarrage des travaux de rénovation complète en **octobre 2026**, incluant d'abord les réseaux puis les aménagements de surface (trottoirs, revêtements, sécurisation, ces travaux seront réalisés en plusieurs phases et en route barrée, ils seront interrompus de début juin à fin septembre afin de laisser la place à l'activité touristique, création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)).
- Rue des Rochers : reprise du profil de chaussée afin de favoriser le captage des eaux pluviales en relation avec le GEPU
- Lotissement les Aliziers : Reprise du parking, création d'un terrain multi sports, d'une aire de jeu et de pique-nique ainsi qu'un cheminement piéton sécurisé
- Vallon des Garrigues : Reprise de l'entretien du lotissement, sécurisation du pluvial et mise aux normes
- Allée de Provence : Suppression du giratoire pour créer un carrefour favorisant la giration des bus qui passent obligatoirement par cet itinéraire depuis le sens unique du haut de Giono
- Chemin de Ste Roustagne : Reprise de la surface et sécurisation piétonne sur certains endroits
- Liaison RD 4096 / Plantiers : Reprise des études pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 4096 afin de réaliser les accès de deux opérations immobilières
- Rue de l'Armistice : Continuité de la phase une, déjà réalisée en 2025 pour la rénovation des réseaux AEP, EU et la reprise de la surface du style « centre ancien » (enrobés gris et briquettes)
- Mode doux Giono / Drouille : Jonction entre les travaux du haut de Giono et le parc de Drouille.

3. Économie d'énergie et entretien du patrimoine bâti

La Ville poursuit sa stratégie de réduction des consommations énergétiques et d'entretien régulier de son patrimoine immobilier.

3.1. Actions d'économie d'énergie

- **Relamping LED** de la salle des fêtes *Oscos Manosco*.
- Relamping de la **salle du conseil municipal** à l'Hôtel de Ville.

3.2. Entretien et rénovation des bâtiments municipaux

- **Réfection de la toiture de l'immeuble Défarge.**
- **Réhabilitation de la Glacière** : chantier en cours.
- **Finalisation de la Maison du Patrimoine** :
 - futur lieu dédié à la valorisation de l'histoire et de la culture manosquine ;
 - amélioration du parcours muséographique ;
 - renforcement de l'accessibilité et de la fonctionnalité des espaces.

3.3. Préservation du patrimoine religieux

- **Rénovation de l'église Saint-Sauveur**, élément majeur du patrimoine historique de la Ville.

4. Sécurité

Plusieurs espaces publics feront l'objet d'interventions pour améliorer la sécurité et le cadre de vie.

4.1. Sécurisation renforcée de la place d'En Gau

Suite à l'apparition de désordres structurels sur la chaussée en centre-ville, la commune engage une opération de rénovation globale de l'espace public concerné. L'intervention vise à renforcer la structure de la voirie pour garantir la sécurité et la durabilité de l'aménagement.

À cette occasion, les réseaux d'eau potable (AEP), d'assainissement et d'eaux pluviales seront entièrement repris.

Une végétalisation partielle de l'espace permettra d'améliorer le cadre de vie, de favoriser la biodiversité et de limiter les îlots de chaleur.

Cette opération s'adresse aux usagers quotidiens, riverains, commerçants et visiteurs.

Elle répond à un double objectif : sécuriser et moderniser l'infrastructure tout en la rendant plus agréable et durable. Résultat attendu : un espace restructuré, fonctionnel et embelli, au service de la qualité urbaine.

4.2. Changement système PPMS dans les écoles : (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un système de gestion de crise, propre à chaque établissement. Il se déclenche lors d'un risque majeur et doit permettre aux élèves et personnels enseignants de se confiner en toute sécurité, en attendant l'arrivée des secours.

5. Aménagements urbains

5.1. Aménagements urbains

- **Place du Terreau** : démarrage de travaux en janvier 2026, végétalisation du pourtour du parking et création de deux places de recharge de véhicules électriques
- **Espace Lemoyne** : Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, un espace public sera entièrement rénové pour offrir un lieu de vie plus agréable et durable. Le projet prévoit la végétalisation de la zone afin de renforcer la fraîcheur urbaine et la biodiversité, ainsi que la reprise complète des réseaux d'eau potable (AEP) et d'eaux pluviales pour une meilleure gestion hydraulique. Une aire de jeux moderne sera aménagée pour les enfants, tandis que l'installation de caméras de vidéo protection garantira la sécurité de tous. Ce réaménagement vise à répondre aux besoins des habitants, familles et usagers du centre-ville, en favorisant la convivialité, l'attractivité et la qualité de vie. À terme, il contribuera à renforcer l'image d'un cœur de ville accueillant, sécurisé et adapté aux enjeux environnementaux actuels.
- **Projet d'embellissement / création de zones calmes** :
 - étude du **Parc du Forum** en 2026, **réalisation des travaux envisagée fin 2026.**

5.2. Aménagement des ronds-points

Dans une volonté d'améliorer l'esthétique urbaine et de renforcer l'identité visuelle de Manosque, la Ville prévoit en 2026 un programme d'**embellissement des ronds-points stratégiques** du territoire.

Ces aménagements viseront à :

- valoriser les entrées de ville,
- renforcer l'attractivité de la commune,
- créer des espaces plus qualitatifs et plus végétalisés,
- intégrer des éléments symboliques liés au patrimoine manosquin.

Les actions prévues incluent :

- **Rond-point de la zone d'activités avec L'Occitane** : requalification paysagère et embellissement de l'espace, en cohérence avec l'image du site, économique et touristique.
- **Un second rond-point à définir** : aménagement à caractère paysager, intégrant végétalisation, matériaux naturels et éléments décoratifs.
- **Rond-point de l'autoroute** : projet d'embellissement réalisé en lien avec les services économiques de la DLVA, afin de proposer une entrée de ville plus accueillante et harmonieuse.

L'objectif global est de transformer ces espaces de circulation en **véritables éléments de valorisation du paysage urbain**, contribuant à un cadre de vie plus agréable et à une identité visuelle cohérente pour l'ensemble de la ville.

6. Projets complémentaires

- Création ou réhabilitation de **deux pigeonniers** :
 - secteur de Drouille,
 - espace Lemoine.

Les services de la direction « **Attractivité et développement du territoire** » sont tournés essentiellement vers les actions « Cœur de ville » avec divers projets tels que :

Réaménagement de l'axe Saunerie-Soubeyran et Avenue Jean Giono : Solde de ces deux opérations dont les travaux ont été terminés et livrés au dernier trimestre 2025 pour le premier et en juin 2025 pour le second, qui feront l'objet d'un avenant unique.

Il s'agit de la prise en compte des travaux supplémentaires qui ont pu être demandés et de la régularisation des aléas.

Parc de Drouille : Phase 1 des travaux, livrée en juillet 2025. Il reste le solde à payer à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises en 2026.

Démarrage de la seconde phase dans le bas du parc en lien avec le service Gemapi de DLVAgglo qui en sera maître d'ouvrage.

Quartier de demain : Plaine des sports et des loisirs de la Ponsonne : La maîtrise d'oeuvre *Topotek1* a été sélectionnée en 2025 dans le cadre du dialogue compétitif de la consultation internationale "Quartier de demain".

L'année 2026 sera consacrée aux études AVP, APD, DCE, Pro et permis d'aménager et permis de construire. Les travaux ne débuteront pas en 2026 mais les années suivantes.

OPAH-RU : Poursuite de la procédure avec l'objectif de rénover 125 logements dans le périmètre initial. La procédure a commencé officiellement en janvier 2021 en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

La fin de la procédure est reportée en janvier 2027 afin de laisser le temps à l'élargissement du périmètre OPAH de prospérer.

Aujourd'hui, 66 logements ont pu bénéficier de ce programme d'aide (subventions engagées) ainsi que la rénovation énergétique des copropriétés La Luquèce 2 et la Colette (290 logements cumulés). Sur les 66 logements, 48 logements sont d'ores-et-déjà rénovés (subventions versées). Au total, ce sont 789 011 € qui ont été attribués, tous financeurs confondus.

Il est prévu de poursuivre les études sur les îlots Denfert et Denedi Voltaire définis dans le cadre de l'OPAH RU avec le bureau d'études Le Creuset Méditerranée pour aboutir à une estimation des déficits fonciers à présenter à l'ANAH à la fin de l'année 2026.

L'acquisition de ces îlots est prévue au deuxième semestre 2026 auprès de l'EPF PACA.

Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) : la collectivité met en œuvre les pouvoirs de police générale du Maire et de police spéciale de mise en sécurité des immeubles afin de lutter contre l'habitat indigne. En 2025, 42 procédures de règlement sanitaire et de mise en sécurité ont été lancées. La ville a engagé des travaux d'office à hauteur de 18 904 € suite à la défaillance de certains propriétaires, pas de relogement d'urgence en 2025.

Reconduction de ces mesures en 2026, travaux d'office et relogement d'urgence.

Procédures d'urbanisme PLU : Poursuite de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour le projet Cœur de projet Alicante. Prise en charge de la procédure de déclaration de projet avec MEC du PLU pour le développement GEO H2 à Gontard. Prise en charge de la procédure de révision allégée du PLU pour le lieudit 2 Moulins Gontard.

Ainsi, c'est l'occasion de réaffirmer les priorités durant ce mandat :

- La rénovation urbaine avec des opérations phares telles que la rénovation du Cœur de Ville, l'OPAH RU et l'ANRU, la rénovation énergétique des écoles de la commune,
- La tranquillité publique pour permettre aux administrés d'évoluer dans une ville apaisée et sereine,
- La diversité d'actions dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse, du sport, des loisirs et de l'animation.

6-1 Les principales recettes de fonctionnement

Elles sont constituées des dotations de l'Etat, de la fiscalité directe, de l'attribution de compensation et de la tarification des services publics.

6-1.1 Les concours financiers de l'Etat

- La dotation forfaitaire :

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Perçue en 2025	Estimée pour 2026
1 229 498 €	1 282 467 €	1 255 132 €	1 142 987 €	1 085 838 €

Elle devrait baisser à nouveau. En 2025, l'Etat avait pris en charge, une partie de l'écrêtement, via la baisse de l'enveloppe de la DSIL. En 2026, aucune prise en charge par l'Etat n'est annoncée.

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Perçue en 2025	Estimée pour 2026
409 260 €	439 646 €	470 887 €	492 447 €	492 447 €

6-1.2 La fiscalité directe locale

Les recettes fiscales directes sont désormais constituées :

- Des taxes ménages :
 - Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires uniquement et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV),
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec transfert de la part départementale
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;

- Des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations.

Le produit des impôts directs locaux perçu en 2025 s'est élevé à 20 114 564 €, auxquels s'ajoutent 965 858 € de rôles complémentaires, soit un total de 21 080 422 € et 2 688 683 € de rôles supplémentaires.

La compensation perçue par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières, notamment la réduction de moitié des valeurs locatives accordée aux établissements industriels depuis la loi de finances 2021, s'est élevé à 3 503 865 €.

Les taux d'imposition qui seront appliqués en 2026 sont proposés à l'identiques de ceux de 2025.

En 2025, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases s'est élevé à + 1,7 %. Il sera de 0,8 % en 2026 en raison du recul de l'inflation. Cette revalorisation concernera la base de calcul de la taxe foncière pour les locaux à usage d'habitation, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais également de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'évolution des recettes fiscales directes de la ville de Manosque en 2026 reste ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales décidée par le législateur, et non à l'évolution des taux votés par la commune.

6-1.3 La fiscalité indirecte

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation :
Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux.

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Perçue en 2025	Estimée pour 2026
1 354 079 €	1 014 463 €	818 210 €	929 291 €	750 000 €

Malgré la crise sanitaire et la crise économique, le produit perçu en 2025 s'est maintenu à un niveau plus élevé qu'en 2024 mais on observe une baisse conséquente par rapport à 2022.

Il s'agit d'un produit difficile à estimer étant donné qu'il est lié à des facteurs totalement extérieurs à la commune (situation économique des ménages, évolution des taux d'intérêts).

- L'accise sur l'électricité :
L'estimation pour 2026 est de 608 000 €, le produit perçu en 2025 s'est élevé à 640 352 €. Le PLF prévoyait, début décembre, une baisse de la taxation de l'électricité en contrepartie d'une augmentation de la taxation sur le gaz.
- La taxe communale sur la publicité extérieure :
Le produit perçu en 2025 s'est élevé à 276 726,50 €. Pour 2026, son estimation a été évaluée à 278 000 €.
- L'attribution de compensation :
L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération a fait l'objet d'une procédure de révision libre en 2025, dans le cadre de la modification du pacte fiscal et financier

afin d'y intégrer les nouvelles règles de calcul des AC. La proposition retenue a été la suivante : AC corrigée égale à 50 % des variations fiscales positives constatés entre 2023 et 2024 sur la CFE et la TASCOM, avec prélèvement de 10 % reversé à toutes les communes dans l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire, et déduction de l'éventuel différentiel négatif constaté sur les produits fiscaux transférés à l'agglo entre 2012 et 2013.

L'attribution devrait ainsi s'élever en 2026 à 7 724 250 € contre 7 591 394 € en 2025.

La Dotation de Solidarité Communautaire devrait s'élever à 27 166 € (26 655 € en 2025). Les modalités de répartition restent inchangées : 50 % revenu/habitant ; 50 % potentiel fiscal/habitant, sans prise en compte de la démographie des communes.

6-1.4 Les recettes d'exploitation des services et du domaine public

Le montant total encaissé pour 2025 s'élèvera à 3,5 M €.

Le montant estimé pour 2026 devrait avoisiner ce montant. Aucune augmentation de tarif n'est prévue par la collectivité.

6-2 Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une attention particulière. Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant le niveau de services à la population et même en le développant, malgré les fortes hausses qu'elle subit.

6-2.1 Les charges à caractère général

Les dépenses courantes de la collectivité s'élèveront en réalisation à hauteur de 8,4 M€ en 2025 sur un budget prévisionnel établi à 9,4 M€.

Pour 2026, ce chapitre devrait connaître une stabilité, voire une légère diminution et avoisiner les 9,3 M€.

6-2.2 Les frais de personnel

Voir chapitre 3.

6-2.3 Les charges financières

Voir chapitre 4.

6-2.4 Les subventions aux associations et aux organismes publics

Les subventions connaîtront une évolution en 2026, de l'ordre de 1.4 % € afin de renforcer le soutien aux acteurs et actrices qui contribuent à la qualité de vie au sein de la commune.

6-2.5 Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le montant prévisionnel du FPIC devrait être identique à 2025 soit 316 519 €. Depuis 2017 l'agglomération prend en charge les montants supplémentaires dus par les communes membres selon la mise en œuvre de la procédure dérogatoire libre.

6-3 Les principales recettes et dépenses d'investissement

6-3.1 Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par l'autofinancement, le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions et l'emprunt.

- Le fonds de compensation de la TVA
Cette dotation dépend du volume d'investissement réalisé en N-1.
En 2025 le montant perçu s'est élevé à 2 098 437 €. Il est estimé à 2,5 M€ en 2026, eu égard au volume d'investissement réalisé en 2025.
- La taxe d'aménagement
Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Le montant perçu en 2025 est de 184 439 € (463 817 € en 2024). Il est estimé à 800 000 € pour 2026, pour rétablir les non encaissements de 2025 et ceux purement de 2026.

Suite à la délibération du 15 mai 2025, la commune s'est engagée à reverser la moitié de la part communale de la taxe d'aménagement qu'elle a perçue dans les zones d'activités au profit de DLVAgglo, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Les subventions d'investissement
Dans un contexte budgétaire toujours contraint, l'obtention de financements extérieurs demeure un levier essentiel à la mise en œuvre du programme d'investissements de la collectivité.

SUBVENTIONS ENCAISSEES EN 2025

FINANCEUR	OPERATION	ENCAISSE 2025
FEDER - EUROPE	Ecole Les Plantiers	1 572 408,82 €
ETAT DSIL 2024	Parking Guilhempierre	555 333,33 €
REGION	Travaux de requalification du centre ancien	477 051,20 €
REGION	Parking Guilhempierre	390 543,27 €
DEPARTEMENT	COSEC GYMNASSE VARZELLE	287 018,62 €
EPAU	Quartier de Demain Ponsonne	254 700,00 €
DEPARTEMENT	Travaux haut Av Jean Giono	210 000,00 €
REGION	Travaux parc drouille et abords	193 404,46 €
DEPARTEMENT	Travaux parc drouille et abords	186 915,47 €
ETAT	Travaux école Colombier	136 672,48 €
ANRU	Ecole Les Plantiers	131 236,65 €
REGION	Etudes et travaux tiers lieu la Glacière	110 526,62 €
DEPARTEMENT	Travaux haut Av Jean Giono	100 000,00 €
REGION	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	96 249,89 €
DRAC	Maitrise d'œuvre Eglise St Sauveur	94 133,60 €
REGION	Etudes renov Le colombier	82 956,69 €
REGION	Mission de maitrise d'œuvre requalification centre ancien	58 808,00 €
ETAT	Travaux St Lazare	51 651,18 €
PARTICULIER	Offre concours Vallon des Garrigues	50 000,00 €
DRAC	Maitrise d'œuvre Eglise Notre Dame Romigier	41 210,00 €
DLVA	Réhabilitation du Parc de Drouille - projet résilience	40 000,00 €
ETAT	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	38 752,29 €
REGION	Travaux St Lazare	36 841,95 €
REGION	Réhab Parc de Drouille MO	35 215,01 €
REGION	Remb dossiers OPAH RU	28 810,00 €
REGION	Extension vidéo protection	21 490,31 €
ETAT	Remplacement chaudières défectueuses	21 374,06 €
REGION	Extension système vidéo protection	17 187,00 €
DEPARTEMENT	Terrain basket ball 3x3	11 431,00 €
ETAT	Extension système vidéo protection	9 921,90 €
ETAT	DGD AMO révision règlement publicité	9 100,00 €
ANRU	Aménagements Les Serrets	8 396,68 €
REGION	Achat matériel PM	4 175,27 €
DRAC	Bachage toiture Eglise St Sauveur	3 776,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS	5 367 291,75 €
DLVA EPIC REGIE DES EAUX	DMO travaux axe Saunerie Soubeyran	781 831,02 €
DLVA	DMO travaux avenue Jean Giono	566 781,47 €
	TOTAL DMO	1 348 612,49 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèveront à 4 224 071 € et concernent :

FINANCEUR	OPERATION	RAR 2025
ETAT	Requalification de la porte saunerie y compris les 4 places	559 909,98 €
ETAT	Réhabilitation du Parc de Drouille	489 999,93 €
DEPARTEMENT	COSEC GYMNASSE VARZELLE	412 981,38 €
ETAT	Travaux école Colombier	318 902,44 €
REGION	Parking Guilhempiere	300 885,73 €
DEPARTEMENT	COSEC GYMNASSE VARZELLE	300 000,00 €
ETAT	La Glacière	250 000,00 €
ETAT	Parking Guilhempiere	244 266,67 €
REGION	Travaux haut Av Jean Giono	211 010,00 €
FEDER - EUROPE	Ecole Les Plantiers	161 174,18 €
REGION	Etudes et travaux tiers lieu la Glacière	139 473,38 €
REGION	Travaux de requalification du centre ancien	119 262,80 €
ETAT	Chauffage St Lazare et Colombier	107 100,00 €
ETAT	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	101 247,71 €
DEPARTEMENT	Travaux haut Av Jean Giono	90 000,00 €
REGION	Travaux parc drouille et abords	56 595,54 €
REGION	Etudes renvo St Lazare	48 803,31 €
REGION	Extension vidéo protection	39 922,69 €
REGION	Réhab Parc de Drouille MO	25 768,20 €
REGION	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	24 750,11 €
DEPARTEMENT	Travaux parc drouille et abords	13 084,53 €
REGION	Dispositif arbres en ville	8 932,58 €
TOTAL SUBVENTIONS RAR		4 224 071,16 €

Pour 2026, les nouvelles subventions notifiées à ce jour seront inscrites en 2026 pour les montants suivants :

FINANCEUR	OPERATION	BP 2026
REGION	Espaces publics Les Serrets	600 000,00 €
REGION	Travaux parc drouille et abords	338 279,00 €
ETAT	Passage du contrôle	299 942,33 €
ETAT	Travaux St Lazare	292 725,92 €
ETAT	Espace Lemoyne	284 776,99 €
REGION	Etudes et travaux tiers lieu la Glacière	250 000,00 €
EPAU	Quartier de Demain Ponsonne	202 300,00 €
AGENCE DE L'EAU	Cour école Colombier Joue à l'ombre	193 554,00 €
AGENCE DE L'EAU	Cour école St lazare - Joue à l'ombre	173 872,00 €
REGION	Travaux St Lazare	163 158,05 €
ETAT	La Glacière	100 000,00 €
DEPARTEMENT	Espace Lemoyne	100 000,00 €
AGENCE DE L'EAU	Cour école La luquèce - Joue à l'ombre	99 747,00 €
ANRU	Ecole Les Plantiers	65 618,00 €
ANAH	Etude calibrage opération Denedie Soubeyran	34 860,00 €
DEPARTEMENT	Rénovation monument statut La Victoire - place du terreau	10 923,00 €
REGION	Matériel police	10 010,00 €
REGION	Equipement performance du CSU	532,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2026		3 257 457,79 €

Elles sont inscrites de manière proratisée en fonction des crédits de paiements alloués au regard des AP/CP relatifs à ces programmes et de l'avancement des travaux prévus.

Tout programme d'investissement fait l'objet d'une recherche systématique de financements extérieurs.

- Produit des cessions

En 2025, la commune a réalisé différentes cessions de bâtiments et de terrains pour un montant total de 2 922 610 €, à savoir le terrain Bd Garidel pour un montant de 1,2 M€, le camping pour 1,1 M€, un terrain situé en zone St Maurice pour 307 585 €, l'immeuble Rue Marceau Montaigu pour 112 000 €, le bâtiment de la Tuilerie pour 175 000 €. Quatre véhicules ont été repris dans le cadre de nouvelles acquisitions pour un montant de 6 700 €.

Pour 2026, la commune prévoit de vendre plusieurs biens, notamment : l'hôtel Voland, l'immeuble Place Pagnol, l'immeuble Rue Raffin, les ateliers relais, ainsi qu'un terrain situé derrière la gendarmerie pour un montant total avoisinant les 1,7 M€.

- Autres recettes

La commune a placé auprès de la Société Locale d'Épargne (CEPAC) un montant de 2,4 M€ qu'elle a encaissé à la suite de la cession de divers baux à la société H2P en 2017.

En 2024 ce placement a été décaissé à hauteur de 1,5 M€ pour financer les travaux du centre ancien. Le solde de 900 000 € a été utilisé en 2025.

Sur la période 2018 – 2025 ce placement a rapporté plus de 300 000 € d'intérêts à la commune.

5-3.2 Les dépenses d'investissement

5-3.2.1 Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette représente une charge pour 2025 de 3,26 € et sera de l'ordre de 3,16 M€ en 2026 hors nouvel emprunt.

5-3.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Manosque pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

La ville de Manosque a engagé un vaste chantier de rénovation de l'espace public. Aussi en 2025, se sont poursuivis les travaux pour les aménagements de l'axe Saunerie Soubeyran dans le centre ancien, le haut de l'avenue Jean Giono, la construction du parking Guilhempière, ainsi que les études et les travaux pour la rénovation du bâtiment de la Glacière, du Parc de Drouille, ainsi que du gymnase des Varzelles, mais également la requalification de l'espace public des Serrets dans le cadre de l'ANRU. Le

programme d'études et travaux dans les écoles a débuté par le groupe scolaire des Plantiers, qui est maintenant terminé. Ceux de St Lazare et Colombier ont débuté.

En matière de voiries, le confortement de l'avenue de la Repasse, la première partie de la Rue de l'Armistice sont les principaux axes ayant été requalifiés, les travaux de la Place d'en Gauch ayant débuté durant le dernier trimestre de cette année. Le déploiement de la fibre optique reste une priorité ainsi que les aménagements d'aire de jeux dans les différents quartiers de la commune avec le jardin du Colombier.

Le montant total des investissements réalisés sur l'année 2025 s'élève à 19,5 M€ (2024 = 16,7 M€, 2023 = 10,5 M€, 2022 = 8,4 M€).

Les restes à réaliser s'élèvent à 3,9 M€ au 31.12.2025 (2024 = 3,3 M€, 2023 = 5,046 M€, 2022 = 4,863 M€).

Pour 2026, les investissements programmés se situeront à hauteur de 21 M€.

CONCLUSION

Dans un contexte de forte instabilité institutionnelle, marqué par la non-adoption du projet de loi de finances 2026 et le vote d'une loi spéciale de transition pour démarrer l'année, les collectivités ont du mal à se projeter et à définir une stratégie sur le long terme. Quels pourraient être les choix proposés dans le cadre du projet de loi de finances 2026 à élaborer, ceux du PLF initial, ceux du PLF adopté par le Sénat en décembre 2025 ? Cette situation que l'on pensait inédite en 2025 se répète à nouveau.

Malgré ces incertitudes, la commune de Manosque, loin d'être attentiste, fait le choix de maintenir sa dynamique dans ses diverses propositions en préservant les services publics offerts à ses administrés, en maintenant son soutien financier aux différents acteurs publics et associatifs du territoire mais également en poursuivant ses engagements dans la rénovation de l'espace public et de la transition énergétique des bâtiments, tout en n'augmentant pas les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ces orientations et leur mise en œuvre ont été possibles grâce à la recherche systématique d'économies sur le fonctionnement de la collectivité, l'optimisation des projets, l'articulation aux réalités économiques locales et la recherche de financements exogènes.

INVESTISSEMENTS 2026

SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
ADM SERVICES TECHNIQUES	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Matériel et outillage	8 000 €
ADM SERVICE TECHNIQUE	TOTAL ADM SERVICES TECHNIQUES			8 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
ANIMATION VIE LOCALE	AUTRES	SOCIAL	Équipement maisons de proximité	1 000 €
ANIMATION VIE LOCALE	TOTAL ANIMATION VIE LOCALE			1 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
BATIMENT	ÉCOLES, CRECHES ET JEUNESSE	ÉDUCATION	Plan rénovation énergétique groupes scolaires	6 402 642 €
BATIMENT	ÉCOLES, CRECHES ET JEUNESSE	ÉDUCATION	Travaux divers dans les groupes scolaires	41 000 €
BATIMENT	ÉCOLES, CRECHES ET JEUNESSE	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Travaux crèche Moulin Neuf	30 000 €
BATIMENT	ÉCOLES, CRECHES ET JEUNESSE	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Travaux crèche Le Petit Prince	40 000 €
BATIMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Déplacement aires de jeux Aliziers	20 000 €
BATIMENT	ÉCOLES, CRECHES ET JEUNESSE	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Travaux Centre de l'enfance Robert Honde	15 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Études et travaux divers bâtiments communaux	75 700 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Toiture immeuble Defarges et autres travaux	95 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Études Passage du Contrôle - maison du patrimoine	20 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Travaux Passage du Contrôle - maison du patrimoine	644 583 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Travaux hôtel de ville	6 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	Travaux Salle des Fêtes - fuites et relamping	77 000 €
BATIMENT	BATIMENTS	PATRIMOINE BATI COMMUNAL	CTM - travaux divers	5 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE HISTORIQUE	Eglise St Sauveur - Études	210 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE HISTORIQUE	Eglise St Sauveur - Travaux	840 000 €
BATIMENT	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE HISTORIQUE	Restauration objets patrimoniaux	10 000 €
BATIMENT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Rénovation gymnase des Varzelles COSEC - études	45 500 €
BATIMENT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Rénovation gymnase des Varzelles COSEC - travaux	55 000 €
BATIMENT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Couverture terrains de boules La Rochette	120 000 €
BATIMENT	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Divers matériels	52 150 €
BATIMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CIMETIERES	Portail cimetières	20 000 €
BATIMENT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Requalification piscine de la Rochette - études	40 000 €
BATIMENT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Requalification piscine de la Rochette - travaux	300 000 €
BATIMENT	SANTE	SANTE	Extension hôpital pour soins palliatifs et étage formation	180 000 €
BATIMENT	TOTAL BATIMENT			9 344 575 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
COMMANDE PUBLIQUE	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Matériel - mobilier	11 502 €
COMMANDE PUBLIQUE	AUTRES	DIVERS	Frais insertion marchés investissement	15 000 €
COMMANDE PUBLIQUE	TOTAL COMMANDE PUBLIQUE			26 502 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
COMMUN	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Remboursement cautions versées	10 000 €
COMMUN	INFRASTRUCTURES CULTURELLES	CULTURE	Subvention construction maison de site Le Paradis Jean Giono à DLVA	40 000 €
COMMUN	COMMUN			50 000 €

SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
COMMUNICATION	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Matériel divers	10 000 €
COMMUNICATION	TOTAL COMMUNICATION			10 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
EDUCATION	ECOLES, CRECHES ET JEUNESSE	EDUCATION	Matériel - mobilier pour les écoles et restaurants scolaires	65 000 €
EDUCATION	TOTAL EDUCATION			65 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
ENVIRONNEMENT	AMENAGEMENT URBAIN	ENVIRONNEMENT	Restauration berges rious	25 000 €
ENVIRONNEMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	ENVIRONNEMENT	Etudes et création parc méditerranéen quartier St Sépulcre	160 000 €
ENVIRONNEMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	ENVIRONNEMENT	Pigeonnier Parc de Drouille	70 000 €
ENVIRONNEMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	ENVIRONNEMENT	Aménagements paysagers rond point St Maurice	30 000 €
ENVIRONNEMENT	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Mobilier urbain	10 000 €
ENVIRONNEMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	ENVIRONNEMENT	Plantations d'arbres	10 000 €
ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT	Mobilier urbain espaces forestiers	3 000 €
ENVIRONNEMENT	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	ENVIRONNEMENT	Aménagement lac de pêche La Forestière	2 000 €
ENVIRONNEMENT	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Matériel équipes propreté urbaine, éco gardes et espaces verts	12 000 €
ENVIRONNEMENT	TOTAL ENVIRONNEMENT			322 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
FONCIER	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Acquisitions foncières voiries diverses	203 204 €
FONCIER	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Rachat terrains DLVA aménagement chanteprunier	92 840 €
FONCIER	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Acquisition foncière îlot Denedi Voltaire	295 000 €
FONCIER	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Acquisitions foncières bâties centre ancien	150 000 €
FONCIER	AUTRES	RESERVES FONCIERES	Plans topo et frais de géomètres	30 000 €
FONCIER	TOTAL FONCIER			771 044 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
GESTION ESPACES PUBLICS	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Contrôle accès centre ancien	30 000 €
GESTION ESPACES PUBLICS	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	AMENAGEMENT URBAIN	Révision du règlement local de publicité	5 000 €
GESTION ESPACES PUBLICS	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	STATIONNEMENT	Remise en fonction horodateurs	8 000 €
GESTION ESPACES PUBLICS	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Acquisition chalets de Noël	6 000 €
GESTION ESPACES PUBLICS	TOTAL GESTION ESPACES PUBLICS			49 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
HYGIENE ET SECURITE	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Mobilier ergonomique	6 000 €
HYGIENE ET SECURITE	TOTAL HYGIENE ET SECURITE			6 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
JEUNESSE	ECOLES, CRECHES ET JEUNESSE	EDUCATION	Mobilier matériel PEDT	13 000 €
JEUNESSE	TOTAL JEUNESSE			13 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
OP GLACIERE	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	CŒUR DE VILLE	Réhabilitation du bâtiment La Glacière - Etudes	116 949 €
OP GLACIERE	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	CŒUR DE VILLE	Réhabilitation du bâtiment La Glacière - Travaux	3 093 445 €
OP GLACIERE	TOTAL OP GLACIERE			3 210 394 €

SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
PARC AUTO	AUTRES	VEHICULES - ENGIN	Véhicules légers	225 000 €
PARC AUTO	AUTRES	VEHICULES - ENGIN	Véhicules utilitaires	
PARC AUTO	AUTRES	VEHICULES - ENGIN	Engins et poids lourds	
PARC AUTO	AUTRES	MATERIEL SERVICES	Matériel et outillage garage	
PARC AUTO		TOTAL PARC AUTO		227 550 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
PATRIMOINE DE LA VILLE	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	PATRIMOINE HISTORIQUE	Restauration objets patrimoniaux	10 000 €
PATRIMOINE DE LA VILLE	CŒUR DE VILLE - BATIMENTS	MATERIEL SERVICES	Mobilier pour maison du patrimoine	14 000 €
PATRIMOINE DE LA VILLE		TOTAL PATRIMOINE DE LA VILLE		24 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
PETITE ENFANCE	ECOLES, CRECHES ET JEUNESSE	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Matériel mobilier crèches	5 000 €
PETITE ENFANCE	ECOLES, CRECHES ET JEUNESSE	PETITE ENFANCE / JEUNESSE	Signalétique crèches	4 000 €
PETITE ENFANCE		TOTAL PETITE ENFANCE		9 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
POLICE MUNICIPALE	SECURITE	SECURITE	Matériel équipement	16 037 €
POLICE MUNICIPALE		TOTAL POLICE MUNICIPALE		16 037 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Maîtrise d'œuvre axe Saunerie Soubeyran + haut Avenue Jean Giono	61 320 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Travaux axe Saunerie Soubeyran - Travaux compétences communales	150 370 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Travaux axe Saunerie Soubeyran - Travaux compétences communales (fouilles)	180 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Travaux axe Saunerie Soubeyran - Travaux réalisés pour le compte de DLVAgglo - DMO	150 370 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Travaux Av Jean Giono (partie Saunerie - Rt point place Dr Joubert) - compétences communales	120 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	CŒUR DE VILLE - AMENAGEMENT	CŒUR DE VILLE	Travaux Av Jean Giono (partie Saunerie - Rt point place Dr Joubert) - DMO agglo et régie des eaux	20 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CŒUR DE VILLE	Maîtrise d'œuvre du Parc de Drouille	88 886 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CŒUR DE VILLE	Travaux Parc de Drouille (hors secteur Sud)	301 180 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CŒUR DE VILLE	Etude bas du Parc de Drouille	25 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Complexe Ponsonne - Etudes et indemnités concours	796 309 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	LOGEMENT	LOGEMENT	Subvention pour 1ère acquisition	25 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	LOGEMENT	LOGEMENT	OPAH RU - rénovation logements	410 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	LOGEMENT	LOGEMENT	OPAH RU Façades	30 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	LOGEMENT	LOGEMENT	Etude calibrage îlots RHI centre ancien	36 600 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	LOGEMENT	LOGEMENT	Travaux d'office de mise en sécurité	100 000 €
RENOUVELLEMENT URBAIN		TOTAL RENOUVELLEMENT URBAIN		2 495 035 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
SI	AUTRES	INFORMATIQUE	Matériel, logiciels	158 147 €
SI		TOTAL SI		158 147 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
SPORT	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Matériel et équipement sportif	58 780 €
SPORT		TOTAL SPORT		58 780 €

SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
URBANISME	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Modification PLU	25 000 €
URBANISME	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Reversement taxe aménagement dans les zones d'activités à DLVAgglo	30 000 €
URBANISME	TOTAL URBANISME			55 000 €
SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Révision de prix tous marchés	150 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Réunion de quartier : Provisions pour travaux	30 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Travaux Avenue Régis Ryckebusch	20 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Terrassement pour conteneurs enterrés	30 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Travaux Rue des Rochers	55 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Reprise voiries lotissement les Aliziers	120 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Voiries Vallon des Garrigues	110 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Allée de Provence suppression giratoire	114 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Etudes et travaux ilôt Voltaire	27 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Place du Terreau	110 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Place d'en Gauch	180 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Matériel de chantiers	8 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Chemin de Ste Roustagne	200 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Etudes liaison RD 4086 / Plantiers	170 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Enfouissement réseaux Rue Léon Mure	8 087 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Etudes requalification avenue de la Repasse	40 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Rue de l'Armistice	150 000 €
VRD	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CŒUR DE VILLE	Espace Lemoyne (études et travaux)	735 000 €
VRD	ANRU	ANRU	Aménagement espace public études Serrets	117 202 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	VOIRIES	Enfouissement réseaux par conventions	15 394 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	STATIONNEMENT	Parking hôpital Dolto - bornes IRVE	36 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	STATIONNEMENT	Jalonnement dynamique panneaux parking	10 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	STATIONNEMENT	Parking du Riou	20 000 €
VRD	PARCS, JARDINS ET CIMETIERES	CIMETIERES	Rénovation cimetière Le Grand Vallon	54 258 €
VRD	SECURITE	SECURITE	Vidéo protection (génie civil et caméras)	86 000 €
VRD	SECURITE	SECURITE	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	161 000 €
VRD	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Complexe La Rochette - cheminement parc et autres	70 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Electrification - enfouissement réseaux	30 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Déploiement fibre optique communale	65 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Accessibilité PMR voiries	23 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Fontaines	18 500 €
VRD	INFRASTRUCTURES SPORTIVES	SPORT - LOISIRS	Stade C Ponsonne	900 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Extension réseaux électriques	20 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Coffrets alimentation électrique	27 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Mobilier matériel urbain	47 500 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Signalisation	35 600 €

SERVICE	GRAND CHAPITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	PROGRAMME	2026
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	MOBILITE DOUCE	Piste cyclable entre haut Avenue Jean Giono et parc de Drouille	50 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	MOBILITE DOUCE	Pistes cyclables - Voies vertes : jalonnement - supports vélos	5 700 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	Plans topo	27 000 €
VRD	AMENAGEMENT URBAIN	AMENAGEMENT URBAIN	MO pour bas du Parc de Drouille	11 000 €
VRD	TOTAL VRD			4 087 241 €
				21 007 305